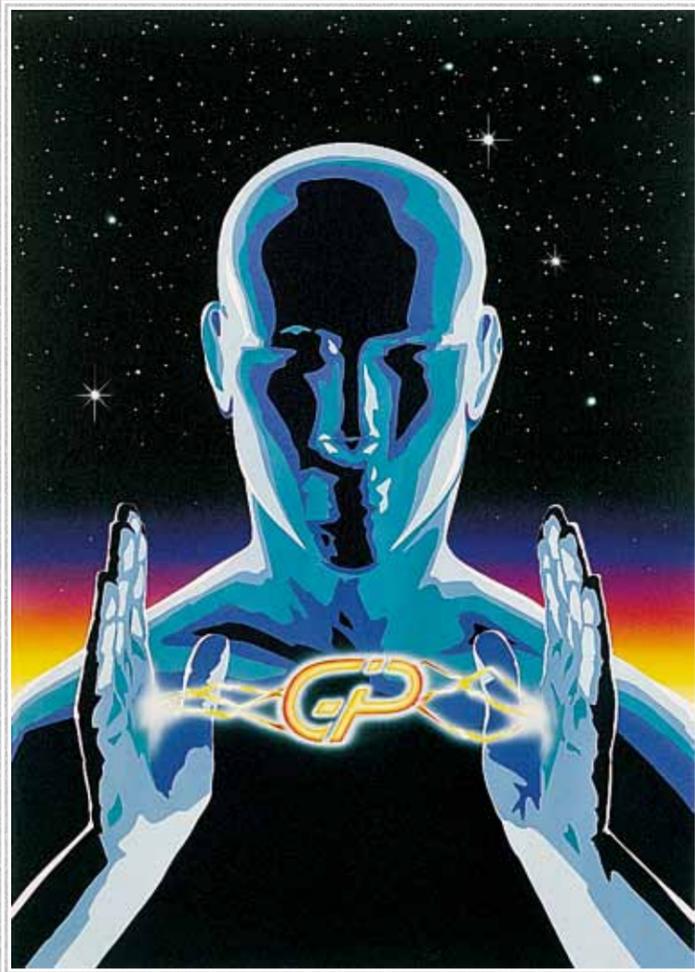


# RAPPORT ANNUEL 2012



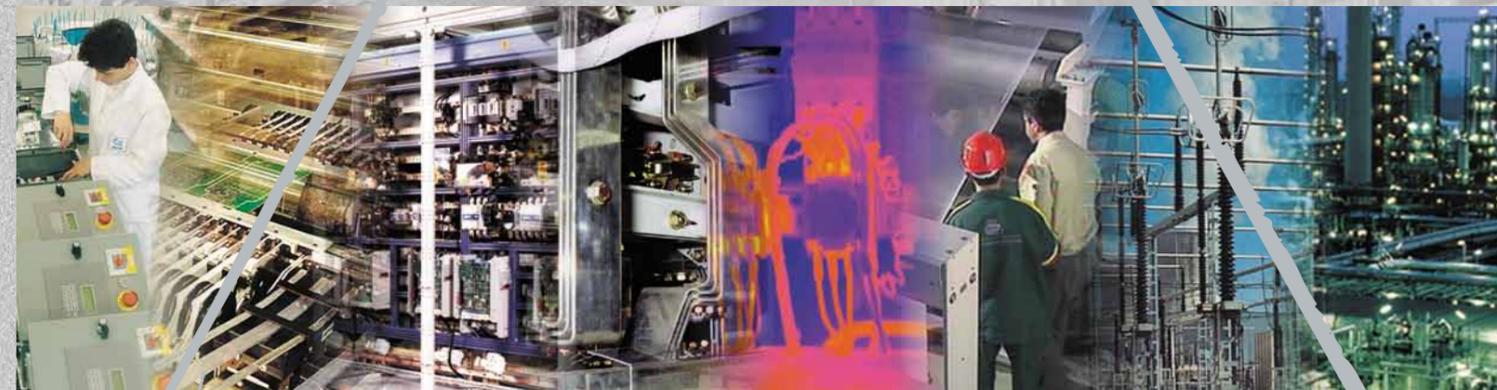
*" L'homme...  
la première énergie de l'entreprise "*



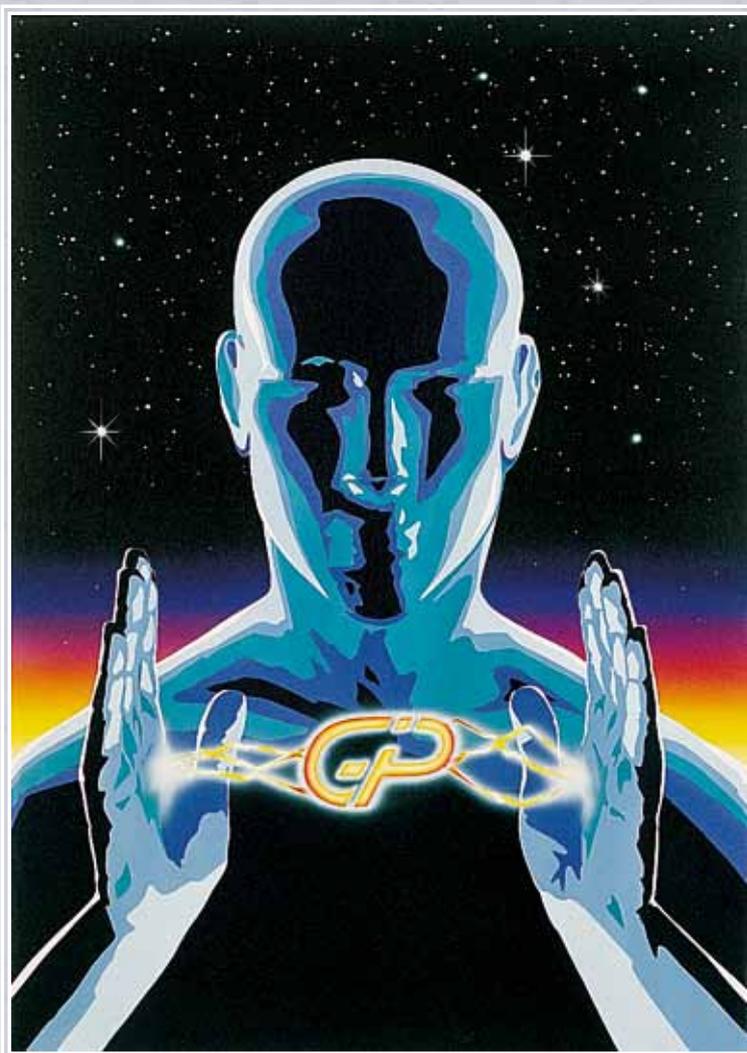
**GERARD PERRIER INDUSTRIE**  
AUTOMATISMES ET ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES

PARC EURO GAL - 119, route d'heyrieux - 69800 SAINT PRIEST  
**04 72 47 80 58** - FAX : 04 72 47 82 71  
<http://www.gerard-perrier.com>

GERARD PERRIER INDUSTRIE - Juin 2013 - CONCEPTION-IMPRESSION ERIC PIOT 06 62 11 85 90



**GERARD PERRIER INDUSTRIE**  
AUTOMATISMES ET ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES



*" L'homme...  
la première énergie de l'entreprise "*



GERARD PERRIER INDUSTRIE  
AUTOMATISMES ET ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES



---

---

***Notre priorité sera la rentabilité,***

***Notre croissance sera maîtrisée.***

***Notre actionnariat sera fidélisé par  
une politique active de distribution  
de dividendes.***

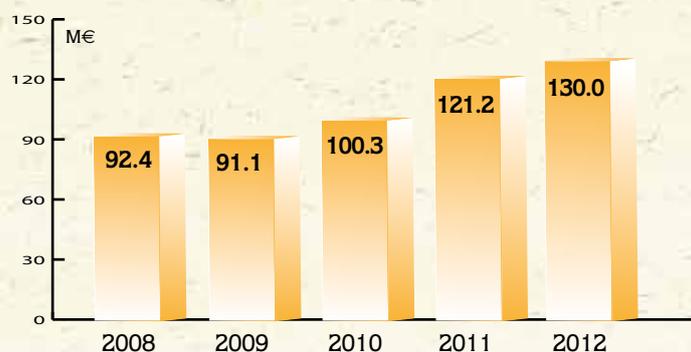


GERARD PERRIER INDUSTRIE

AUTOMATISMES ET ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES

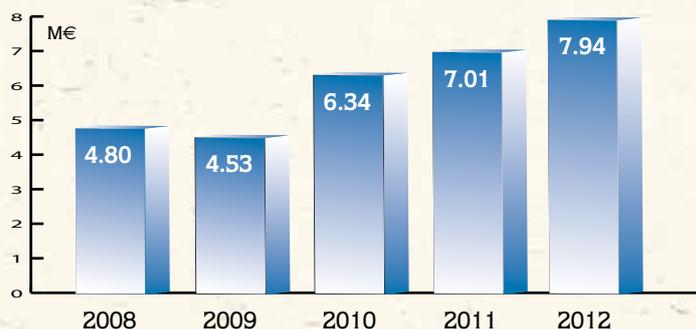
# ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DE GÉRARD PERRIER INDUSTRIE

en millions d'€uros



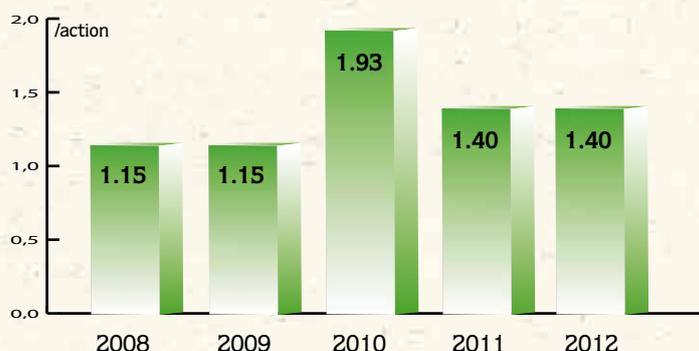
# ÉVOLUTION DES RÉSULTATS DE GÉRARD PERRIER INDUSTRIE

en millions d'€uros



# ÉVOLUTION DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS PAR GÉRARD PERRIER INDUSTRIE

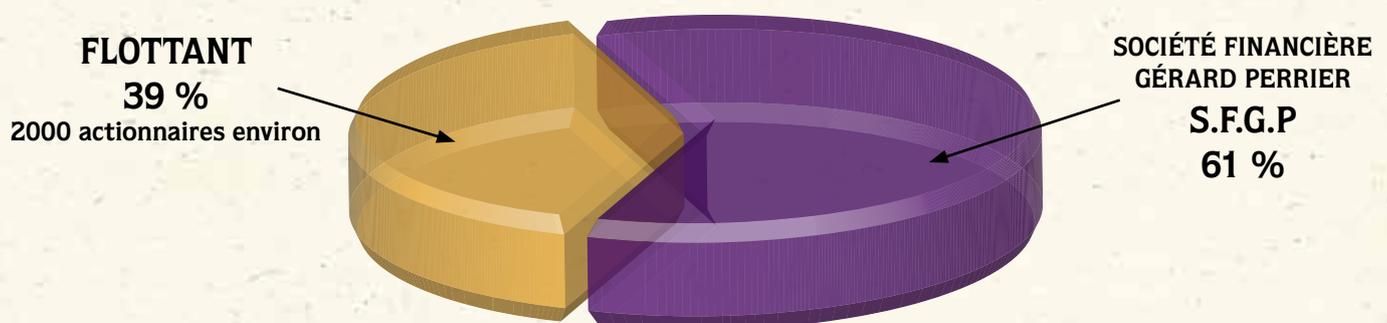
en €uro / action (Dividende net)



# LA STRUCTURE FINANCIERE DE GERARD PERRIER INDUSTRIE

en millions d'€uros	2008	2009	2010	2011	2012
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>27,28</b>	<b>29,77</b>	<b>33,55</b>	<b>36,52</b>	<b>41,41</b>
<b>TRÉSORERIE NETTE</b>	<b>3,57</b>	<b>8,37</b>	<b>10,32</b>	<b>13,12</b>	<b>16,87</b>
<b>TRÉSORERIE</b>	<b>10,72</b>	<b>14,71</b>	<b>16,94</b>	<b>22,27</b>	<b>25,29</b>
<b>ENDETTEMENT FINANCIER</b>	<b>- 7,15</b>	<b>- 6,34</b>	<b>- 6,62</b>	<b>- 9,15</b>	<b>- 8,42</b>
<b>INVESTISSEMENTS</b>	<b>0,98</b>	<b>1,09</b>	<b>2,77</b>	<b>4,33</b>	<b>2,00</b>
<b>CASH FLOW</b>	<b>6,40</b>	<b>5,36</b>	<b>6,77</b>	<b>8,65</b>	<b>10,02</b>
<b>DIVIDENDES</b>	<b>2,28</b>	<b>2,28</b>	<b>3,83</b>	<b>2,76</b>	<b>2,76</b>

## LA RÉPARTITION DU CAPITAL DE GERARD PERRIER INDUSTRIE



GERARD PERRIER INDUSTRIE

AUTOMATISMES ET ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES

# L'ACTIVITÉ DE GÉRARD PERRIER INDUSTRIE



GERARD PERRIER INDUSTRIE  
AUTOMATISMES ET ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES

## PÔLE CONSTRUCTEUR



Étude et construction  
d'automatismes et d'équipements  
électriques et électroniques.  
Informatique industrielle.

## PÔLE INDUSTRIE



Installations électriques  
et maintenance.

## PÔLE ÉNERGIE ET NUCLÉAIRE



Installations électriques,  
maintenance  
et assistance technique.

ACTIVITÉ

SOCIÉTÉS

MARCHÉS



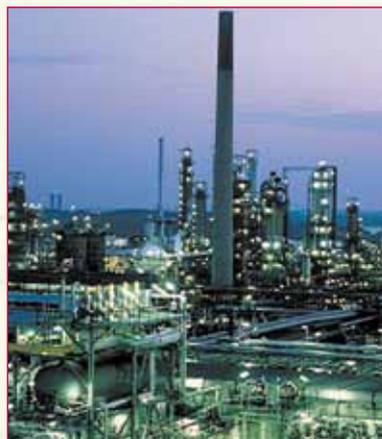
Fabricants  
de machines  
et autres biens  
d'équipements

Transports par câbles

Agro industrie

Grands sites  
industriels

Sites  
de production  
énergie  
et nucléaire



# LE GROUPE GÉRARD PERRIER INDUSTRIE

Les sociétés du groupe



## L'installateur au service de l'industrie

SOTEB est spécialisée dans le génie électrique, l'instrumentation, l'automatisme et la maintenance en milieu industriel.

Les plus grands groupes industriels : pharmacie, chimie, pétrochimie, mécanique, sidérurgie... font appel à son haut niveau de technicité, à son offre complète de conception, de produits et de services, à son souci constant d'un service de qualité irréprochable, à son organisation qui s'appuie sur des hommes aux solides compétences techniques, spécifiquement formés aux besoins du secteur industriel.

## LA DISPONIBILITE EST NOTRE RAISON D'ETRE

SOTEB, c'est aussi un service de proximité grâce à un fort maillage régional et une disponibilité permanente pour ses clients avec **SOTEB Assistance 24h/24h, 365j/an.**



## Etudes et Sous-traitance électriques et électroniques, Automatisme.

GERAL conçoit et fabrique des équipements électriques et électroniques, destinés à l'automatisation de machines et de process industriels :

- Etudes, fabrication, raccordement et mise en service d'armoires d'automatisme et de distribution : notre forte capacité de production et notre flexibilité permettent la réalisation d'affaires techniques d'envergure avec la garantie d'un délai très court.
- La conception puis la fabrication en série des automates et Interfaces Homme-machine sur mesure, cartes électroniques, convertisseurs statiques, en définissant la juste technologie adaptée aux spécifications.

## Les différences GERAL :

- Un accompagnement global, depuis la conception jusqu'à la mise en service.
- L'intégration multi-technique : Électronique, électromécanique, design et packaging.
- Les moyens de qualification et de tests internes.
- La maîtrise normative internationale.



## Le spécialiste de l'énergie et du nucléaire

ARDATEM étudie, installe, met en service et assure la maintenance des équipements électriques, d'automatisme, d'instrumentation, et de la robinetterie dans les secteurs de l'énergie et du nucléaire.

Elle accompagne l'exploitant :

- Ingénierie de site : assistance à la maîtrise d'ouvrage, gestion de maintenance, préparation, planification.
- Maintenance et assistance technique : contrats pluri annuels.

Elle intervient sur les tranches nucléaires en phase d'études, en activité ou en démantèlement, sur les sites industriels du cycle du combustible, sur les parcs thermiques et hydrauliques et auprès des centres de recherche.

ARDATEM est parmi les rares sociétés françaises qualifiées par EDF au niveau national en maintenance nucléaire.

ARDATEM développe également des produits électroniques et d'instrumentation destinés aux dispositifs de manutention des domaines nucléaires et industriels.



## L'expert en entraînements de puissance et automatismes de sécurité, spécialiste du transport par câble.

SEIREL conçoit, fabrique, installe, met en service, et assure la maintenance d'équipements électriques dans le domaine des entraînements et asservissements de moyenne et forte puissance, des automatismes de sécurité et du transport par câble.

Notre offre de produits et services, notre parfaite maîtrise de l'environnement normatif et sécuritaire, notre organisation et nos hommes sont spécifiquement adaptés et formés aux besoins propres de **l'industrie** et du **secteur de la montagne**.

L'activité « **Maintenance et Services** » assure à nos clients un état optimisé de leurs installations, un taux de service élevé et la maîtrise de leurs coûts globaux d'exploitation.



## Automatisme et Informatique Industrielle pour l'agro - industrie.

SERA conçoit, produit et met en service des solutions électriques et informatiques destinées au pilotage d'installations techniques dans **l'agro-industrie** :

- Stockage (silos), Meunerie, Malterie,
- Alimentation du bétail.

SERA édite et distribue la suite logicielle **ALTESOFT** qui est l'un des principaux systèmes de supervision et de gestion de la production dans le secteur de l'agro - industrie.

En liaison avec les autres sociétés du groupe, SERA assure, l'installation et la maintenance des équipements électriques.



GERARD PERRIER INDUSTRIE

AUTOMATISMES ET ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES



# RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ADMINISTRATION ET LA DIRECTION

## SOCIÉTÉ

### **SOCIÉTÉ ANONYME**

à Directoire et Conseil de Surveillance

## DIRECTION



*Co-Président :*  
**GRÉGOIRE CACCIAPUOTI**



*Co-Président :*  
**FRANÇOIS PERRIER**

## ADMINISTRATEURS et CONTRÔLE

### **CONSEIL DE SURVEILLANCE**

*Président :* **JEAN-MICHEL ARMAND**

*Membres :*

- *Vice-Président :* **ANDRÉ PICARD**
- **CHRISTIAN TACHON**
- **AMELIE BROSSIER**

## COMMISSAIRES AUX COMPTES

- **MAZARS & SEFCO** Commissaire titulaire  
5, avenue de Verdun - 26000 VALENCE,  
représenté par **Mr Frédéric MAUREL**  
- date de première nomination : A.G.O. du 10 / 06 / 1992  
- renouvelé par l'A.G.O. du 10 / 06 / 2010 pour une période de 6 ans.

**Mr Alain CHAVANNE** Commissaire suppléant  
13, avenue du Pré Félin - 74940 ANNECY LE VIEUX,

- **GROUPE SR CONSEIL** Commissaire titulaire  
82, rue de la Petite Eau - 73290 LA MOTTE SERVOLEX,  
représenté par **Mr Philippe PAUTRAT**  
- date de première nomination : dans les statuts déposés le 24 / 01 / 1989.  
- renouvelé par l'A.G.O. du 21 / 06 / 2007 pour une période de 6 ans.

**Mr Jean-Pierre VUILLERET** Commissaire suppléant  
82, rue de la Petite Eau - 73290 LA MOTTE SERVOLEX,

## SERVICE TITRES

### **CACEIS CORPORATE TRUST.**

14, rue Rouget de Lisle - 92130 ISSY LES MOULINEAUX

La société GERARD PERRIER INDUSTRIE a conclu avec la société de bourse Gilbert DUPONT un contrat d'animation.

## RESPONSABLES DE L'INFORMATION

### **Grégoire CACCIAPUOTI**

Tél.: 04 72 47 80 58

e-mail : gcacciapuoti@gerard-perrier.com



GERARD PERRIER INDUSTRIE

AUTOMATISMES ET ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES

# RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES

## DENOMINATION SOCIALE

GÉRARD PERRIER  
INDUSTRIE

## DATE DE CRÉATION

1<sup>er</sup> octobre 1988

## SIÈGE SOCIAL

Parc Eurogal  
119, route d'Heyrieux  
69800 SAINT PRIEST

## DURÉE DE VIE

99 ans sauf cas de  
dissolution anticipée  
ou de prorogation

## FORME JURIDIQUE

Société anonyme à Directoire  
et Conseil de surveillance

## EXERCICE SOCIAL

Du 1<sup>er</sup> janvier  
au 31 décembre

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

LYON B 349 315 143  
Code APE 7010 Z

## OBJET SOCIAL

- L'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières ;
- La prise de participation ou d'intérêts dans toute société et entreprise commerciale, industrielle, financière, mobilière, immobilière ;
- L'acquisition, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location, la vente en totalité ou par parties et l'échange de tous terrains et immeubles ;
- Toutes divisions et appropriations desdits terrains et immeubles, ainsi que l'édification de toutes constructions sur ces terrains ;
- L'aménagement de tous immeubles, maisons de rapport, hôtels ou maisons meublées, leur location ou leur vente ;
- L'étude, la mise au point et la réalisation de tous projets financiers, industriels, agricoles, miniers, commerciaux ou immobiliers ;
- L'étude, la mise au point, la réalisation, l'achat, la vente, la concession de tous brevets, procédés techniques, know-hows ;
- Toutes activités de conseil, assistance, contrôle, gestion et commercialisation ;
- L'importation, l'exportation, l'achat, la vente, le courtage de tous produits, objets, matières.

Pour réaliser ce projet, la société pourra :

- créer, acquérir, vendre, échanger, prendre ou donner à bail avec ou sans promesse de vente, gérer et exploiter directement ou indirectement tous établissements industriels ou commerciaux, de toutes usines, tous chantiers et locaux quelconques, tous objets mobiliers et matériels ;
- obtenir ou acquérir tous brevets, licences, procédés et marques de fabrique, les exploiter, céder ou apporter, concéder toutes licences d'exploitation en tous pays ;
- et généralement, faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement ou être utiles à l'objet social et susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Elle pourra agir, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en association, participation ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes, et réaliser, directement ou indirectement, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, les opérations entrant dans son objet.

Elle pourra prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations dans toutes sociétés ou entreprises françaises ou étrangères, ayant un objet similaire ou de nature à développer ses propres affaires.

## AFFECTATION ET RÉPARTITION DES BÉNÉFICES

Sur le bénéfice de chaque exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement ci-dessus augmenté des reports bénéficiaires.

## MISE EN PAIEMENT DES DIVIDENDES

L'Assemblée Générale, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividendes en numéraire ou en actions.

## ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les demandes d'inscription par les actionnaires de projets de résolutions doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au siège social dans le délai de vingt-cinq jours avant l'assemblée générale.

Les questions écrites auxquelles il sera répondu au cours de l'assemblée doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, ou par voie de télécommunication électronique, à l'adresse suivante :

**gcacciapuoti@gerard-perrier.com**, au plus tard le quatrième jour ouvré avant l'assemblée.

Tout actionnaire peut participer à l'assemblée ou choisir l'une des trois formules ci-après :

- donner procuration à son conjoint ou à un autre actionnaire
- adresser une procuration à la société sans indication de mandataire
- voter par correspondance



GERARD PERRIER INDUSTRIE

AUTOMATISMES ET ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES

## RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES (suite)

Seuls sont admis à assister à l'assemblée, à s'y faire représenter ou à voter par correspondance, les actionnaires qui ont au préalable justifié de cette qualité ;

- par l'inscription de leurs actions nominatives en compte nominatif pur ou administré trois jours ouvrés au moins avant la date de l'assemblée ;
- par la remise, pour les propriétaires d'actions au porteur, dans le même délai, d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité constatant l'inscription ou l'enregistrement comptable des titres.

Les actionnaires désirant assister à l'assemblée reçoivent sur leur demande, une carte d'admission. Un formulaire de vote par correspondance ou par procuration est à la disposition de tout actionnaire qui en fait la demande par lettre recommandée avec accusé de réception à la société CACEIS - 14, rue Rouget de l'Isle - 92130 ISSY LES MOULINEAUX, au plus tard six jours avant la date de la réunion. Les formulaires de vote par correspondance, dûment remplis, doivent parvenir à la même adresse ou au siège social avant la date de la réunion.

Le Président de l'Assemblée peut se faire assister à la réunion des conseils juridiques de la société de manière à permettre, le cas échéant, de donner tout avis de leur compétence.

### FRANCHISEMENTS DE SEUIL

Les statuts de la société ne prévoient pas de déclaration de seuils autres que ceux prévus par les dispositions légales en vigueur. L'absence de déclaration de franchissement des seuils entraîne l'application des dispositions légales en vigueur.

### CONSULTATION DES DOCUMENTS SOCIAUX

Les statuts, procès verbaux et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la société.

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

### CAPITAL SOCIAL

Le capital social s'élève à 1.986.574 € divisé en 1.986.574 actions de 1 € nominal, toutes libérées et de même rang.

### CAPITAL POTENTIEL

Il n'y a potentiellement aucune dilution de capital au jour de l'Assemblée Générale liée à une décision antérieure d'une assemblée générale des actionnaires, visant à émettre des actions de la société au titre de plans d'options d'actions, de stocks options, de bons de souscription d'actions ...

Les actions gratuites au nombre maximum de 25 000, soit 1.26% du capital, qui seront attribuées en juin 2016 aux membres du personnel salarié, résolution votée lors de l'AGO du 7 juin 2012, ne donneront pas lieu à dilution du capital. Ces actions seront prélevées sur les titres auto détenus par la Société GERARD PERRIER INDUSTRIE.

### CAPITAL AUTORISÉ

Par décision d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juin 2012, le Directoire est autorisé pour une durée de 26 mois à augmenter le capital, d'un montant maximum de 15.000.000 €.

## CARACTÉRISTIQUES DES ACTIONS

### DROITS DE VOTE

Les actions entièrement libérées, pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire, disposeront d'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions dont chacune donnera droit à une voix (AGE 9 Octobre 1989).

En cas de démembrement de l'action, le droit de vote appartient à l'usufruitier en AGO et au nu-propriétaire en AGE.

### NÉGOCIABILITÉ DES ACTIONS

Toutes les actions sont librement cessibles. Elles sont actuellement cotées au compartiment C de l'Eurolist d'Euronext.

### MODE D'INSCRIPTION EN COMPTE DES ACTIONS

Les actions seront inscrites au gré des propriétaires :

- en compte nominatif pur ;
- en compte nominatif administré ;
- au porteur, chez un intermédiaire agréé.

La société peut demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres (EUROCLEAR), dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, le nom ou la dénomination sociale, s'il s'agit d'une personne morale, l'adresse, la nationalité des détenteurs d'actions ou des titres, conférant à terme le droit de vote dans les assemblées générales ainsi que la quantité d'actions ou de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les actions ou les titres peuvent être frappés.

Les actions sont admises aux opérations d'EUROCLEAR.

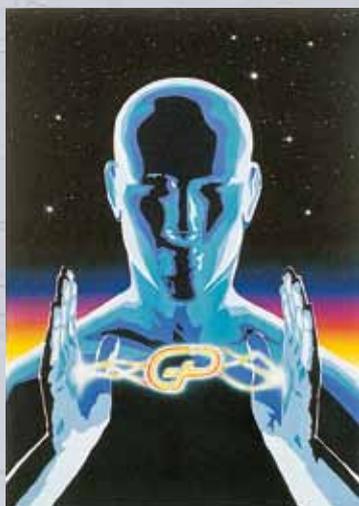




---

**GERARD PERRIER INDUSTRIE**

AUTOMATISMES ET ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES



# SOMMAIRE

Bilan Consolidé.....	14
Compte de Résultat Consolidé .....	17
Tableau de Variation des Capitaux Propres .....	18
Tableau des Flux de Trésorerie.....	19
Notes aux Etats Financiers Consolidés, Annexe aux comptes consolidés.....	20
Comptes Sociaux de l'exercice clos au 31/12/2012 .....	40
Compte de Résultat au 31/12/2012 .....	42
Tableau de Financement en Flux de Trésorerie .....	43
Projet d'Affectation du Résultat Social .....	44
Annexe des Comptes Annuels de l'Exercice clos au 31/12/2012.....	45
Résultats Financiers de la Société au Cours des Cinq Derniers Exercices.....	51
Attestation du Responsable du Rapport Financier Annuel.....	53
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes consolidés.....	54
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Annuels.....	55
Rapport de Gestion du Directoire à l'Assemblée Générale Ordinaire.....	56
Rapport du Président du Conseil de Surveillance.....	67
Rapport des Commissaires aux Comptes, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance.....	72
Information relative à la Publicité des Honoraires des Commissaires aux Comptes.....	73
Ordre du Jour de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 6 juin 2013 .....	74
Rapport du Conseil de Surveillance à l'Assemblée Générale Annuelle du 6 juin 2013.....	75
Texte des Projets de Résolutions présenté par le Directoire.....	76



**BILAN CONSOLIDÉ**  
au 31 décembre 2012

ACTIF	NOTES	31/12/2012	31/12/2011
		NET €	NET €
Ecart d'acquisitions	2.5 - 5	6 185 941	6 185 941
Immobilisations incorporelles	2.6.1 - 6	857 072	1 111 785
Immobilisations corporelles	2.6.2 - 7	11 630 770	11 314 799
Impôts différés actifs	2.6.3 - 8	1 589 436	1 469 484
Actifs financiers non courants	2.6.4	148 065	139 287
<b>ACTIF NON COURANT</b>		<b>20 411 284</b>	<b>20 221 296</b>
Stocks et en-cours	2.8.1 - 9	3 309 347	3 592 757
Clients & comptes rattachés	2.8.2 - 10	41 981 585	40 308 024
Autres actifs courants	11	2 355 058	2 139 652
Actifs financiers courants (Obligations, actions)	2.8.3 - 12	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Dépôts à Terme, SICAV monétaire et Liquidités)	2.8.4 - 12	25 289 557	22 271 887
<b>ACTIF COURANT</b>		<b>72 935 547</b>	<b>68 312 320</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>93 346 831</b>	<b>88 533 616</b>



**BILAN CONSOLIDÉ**  
au 31 décembre 2012

PASSIF	NOTES	31/12/2012	31/12/2011
		€	€
Capital social	13	1 986 574	1 986 574
Primes liées au capital	13	877 667	877 667
Réserves consolidées		30 603 681	26 646 592
Résultat net de l'exercice		7 944 186	7 013 982
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>41 412 108</b>	<b>36 524 815</b>
Engagements sociaux	2.9 - 15	2 863 304	2 204 953
Dettes financières à long terme (plus d'un an)	2.10.1 - 14	6 586 031	7 424 947
Impôts différés passif	2.6.3 - 8	254 677	333 761
<b>PASSIF NON COURANT</b>		<b>9 704 012</b>	<b>9 963 661</b>
Provision pour autres passifs non courants	2.10.2 - 16	1 358 721	1 113 430
Dettes financières à court terme (moins d'un an)	2.10.1 - 14	1 834 139	1 726 208
Fournisseurs & comptes rattachés	17	11 072 468	12 180 243
Autres passifs courants	18	27 965 383	27 025 259
<b>PASSIF COURANT</b>		<b>42 230 711</b>	<b>42 045 140</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>93 346 831</b>	<b>88 533 616</b>





## COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ - RÉSULTAT GLOBAL

au 31 décembre 2012

	NOTES	31/12/2012 NET €	31/12/2011 NET €
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	2.11.1	130 038 594	121 672 490
Production stockée		- 218 590	- 188 752
<b>PRODUCTION</b>		129 820 004	121 483 738
Autres produits de l'activité		64 483	101 449
Achats consommés		- 33 288 310	- 33 703 152
Charges de Personnel	19	- 61 997 951	- 56 489 405
Charges externes		- 17 549 877	- 16 850 332
Impôts et taxes		- 2 854 519	- 2 494 968
<b>EBITDA</b>		14 193 830	12 047 330
Dotations nettes aux amortissements		- 1 847 292	- 1 541 330
Dotations nettes aux provisions		- 756 086	27 341
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>	2.11.2	11 590 452	10 533 341
Autres produits opérationnels	2.11.3-20	683 730	383 633
Autres charges opérationnelles	2.11.3-20	- 240 743	- 257 111
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>		12 033 439	10 659 863
Produit de trésorerie (a)		358 196	306 508
Coût de l'endettement financier brut (b)		- 340 770	- 326 388
<i>Coût de l'endettement financier net (c) : (b) - (a)</i>		17 426	- 19 880
<i>Autres produits financiers (d)</i>		93 777	107 602
<i>Autres charges financières (e)</i>		- 99 534	- 119 850
<b>RESULTAT FINANCIER (c) + (d) + (e)</b>	21	11 669	32 128
Charge d'impôt	22	- 4 100 922	- 3 613 753
<b>RESULTAT NET</b>		7 944 186	7 013 982
<b>RESULTAT/ ACTION (€)</b>	2.11.4 -23	4,02	3,55
<b>RESULTAT DILUE/ACTION (€)</b>	2.11.4 -23	4,02	3,55

Etat du résultat et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	31/12/2012	31/12/2011
<b>RESULTAT NET</b>	7 944 186	7 013 982
Gains (pertes) actuariels sur avantages au personnel	- 494 778	- 376 784
Impôt sur gains (pertes) actuariels	164 926	125 595
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	7 614 334	6 762 793

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en euros)	Capital social	Réserves consolidées	Résultat enregistré directement en capitaux propres	Résultat consolidé	Total
Soldes au 31 décembre 2010	1 986 574	25 258 665	- 39 560	6 345 376	33 551 055
Variation achat/vente titres d'auto-détention		36 456			36 456
Plus values nettes sur cessions titres d'auto-détention		- 13 909			- 13 909
Ajustement sur compte N-1					0
Résultat de l'exercice précédent		6 345 376		- 6 345 376	0
Dividendes		- 3 811 580			- 3 811 580
Résultat de l'exercice				7 013 982	7 013 982
Gains (pertes) actuariels (IAS19)			- 251 189 (1)		- 251 189
Soldes au 31 décembre 2011	1 986 574	27 815 009	- 290 749	7 013 982	36 524 815
Variation achat / vente titres d'auto-détention		- 14 611			- 14 611
Moins values nettes sur cessions titres d'auto-détention		1 733			1 733
Ajustement s/Compte N-1		2 992			2 992
Résultat de l'exercice précédent		7 013 982		- 7 013 982	0
Dividendes		- 2 765 530			- 2 765 530
Résultat de l'exercice				7 944 186	7 944 186
Plan d'actions gratuites			48 375		48 375
Gains (pertes) actuariels (IAS19)			- 329 852 (1)		- 329 852
Soldes au 31 décembre 2012	1 986 574	32 053 575	- 572 227	7 944 186	41 412 108

(1)

(en euros)	31.12.2012	31.12.2011
Gains (pertes) actuariels sur avantages au personnel	- 494 778	- 376 784
Impot sur gains (pertes) actuariels	164 926	125 595
<b>Profit net comptabilisé directement en capitaux propres</b>	<b>- 329 852</b>	<b>- 251 189</b>



## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en euros)	31 décembre 2012	31 décembre 2011
<b>Résultat avant IS</b>	12 045 108	10 627 735
<i>1) Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :</i>		
Amortissements et provisions	2 285 453	1 751 031
Charges d'impôts	- 4 100 922	- 3 613 753
Constat charge actions gratuites non décaissée issue des IFRS	72 562	
- Plus / + Moins-values de cession (2)	- 281 608	- 107 883
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>10 020 593</b>	<b>8 657 130</b>
Variation des stocks et en-cours	283 410	298 736
Variation des créances + EENE et autres créances d'exploitation	- 2 073 235	- 1 655 381
Variation des dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation	- 51 795	4 409 933
Variation des dettes hors exploitation	-21 137	- 999 768
<b>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</b>	<b>- 1 862 757</b>	<b>2 053 520</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>8 157 836</b>	<b>10 710 650</b>
<i>2) Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</i>		
Acquisition d'immobilisations	- 2 009 256	- 2 360 777
Cession d'immobilisations (2)	373 515	176 833
Incidence variation de périmètre	0	- 1 972 071
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>- 1 635 741</b>	<b>- 4 156 015</b>
<i>3) Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :</i>		
Dividendes versés	- 2 765 530	- 3 811 580
Augmentation de capital en numéraire		
Réduction de capital en numéraire		
Achat/vente sur contrat de liquidités	- 14 611	36 457
Souscription d'emprunts	1 018 181	4 161 500
Remboursement d'emprunts	- 1 742 465	- 1 616 442
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>- 3 504 425</b>	<b>- 1 230 065</b>
<b>Variations de trésorerie</b>	<b>3 017 670</b>	<b>5 324 570</b>
<b>Trésorerie d'ouverture (1)</b>	<b>22 271 887</b>	<b>16 947 317</b>
<b>Trésorerie de clôture (1)</b>	<b>25 289 557</b>	<b>22 271 887</b>

(1) Non compris les titres détenus en auto-détention pour  
(2) Dont part lié à la destruction d'actifs (incendie)

320 266

305 655  
26 668



# NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La présente note aux états financiers fait partie intégrante des états financiers consolidés du 31 décembre 2012, arrêtés par le Directoire du 25 mars 2013.

## Présentation de l'entreprise

Gérard Perrier Industrie, société mère du groupe, est une société de droit français constituée en 1988, dont le siège social est situé :

Parc Eurogal : 119, route d'Heyrieux - 69800 SAINT PRIEST.  
L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en euros, sauf indication contraire.

## 1.- Faits particuliers de l'exercice

- Fin juin 2012, SNE Suisse a procédé à une opération de réduction de capital par apurement des pertes à hauteur de 350 KCHF, cette dernière a été suivie d'une augmentation de capital par incorporation de compte courant à hauteur de 50 KCHF.
- Vente du Terrain de Genas pour 350 K€ (lieu de l'ancien siège de GPI détruit par un incendie).
- Acquisition par la SCI Rothonne du bâtiment hébergeant la SAS SERA à Chasselay pour 1.155 K€.
- Dans le cadre de l'acquisition de la SAS SERA, la SAS GERAL a actionné la clause d'ajustement de prix signée entre les parties et dans ce cadre a obtenu de la part du vendeur 150 K€.
- Fin octobre 2012, SERA a procédé à une opération d'augmentation de capital par incorporation de compte courant de l'ordre de 400 K€, cette dernière a été suivie d'une réduction de capital par apurement des pertes à hauteur de 400 K€.
- Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juin 2012, le Directoire a été autorisé à procéder à l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit du personnel salarié de la société ou des sociétés liées à l'exclusion des membres du directoire.

## 2.- Méthodes d'évaluation et principes de consolidation

### 2.1- Déclaration de conformité

Les comptes annuels consolidés sont établis dans le respect des principes généraux établis par les normes IFRS applicables et adoptées par l'Union Européenne. En particulier, hors les cas de nouvelles normes, amendements ou interprétations, les principes suivants ont été adoptés :

- Permanence des méthodes et des présentations (hormis des reclassements sans incidence significative permettant d'harmoniser la présentation de l'information financière),
- Continuité de l'exploitation,
- Matérialité de l'information,
- Image fidèle,
- Information comparative

Le groupe présente dans son « Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres » un résultat opérationnel courant qui correspond au concept employé dans la recommandation du CNC n° 2009-R-03 du 2 juillet 2009.

### 2.2- Nouvelles normes, amendements et interprétations.

Le groupe GPI applique les normes comptables internationales constituées des IFRS, des IAS, de leurs amendements et de leurs interprétations qui ont été adoptés dans l'Union Européenne au 31 décembre 2012 et qui sont disponibles sur le site internet suivant : <http://eur-lex.europa.eu/fr/index.htm>.

Le groupe n'est pas concerné par des normes, amendements ou interprétations applicables selon l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne.

#### 2.2.1- Nouvelles normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et applicables de manière obligatoire en 2012.

Les normes, amendements de normes et interprétations publiés par l'IASB et applicables de manière obligatoire à partir de l'exercice 2012 sont listés ci-dessous. Ces textes n'ont pas d'impact sur les comptes consolidés du Groupe. Il s'agit des textes suivants :

- Amendement à la norme IFRS 7, Instruments financiers : ce texte vise à améliorer l'information financière liée aux transferts d'actifs financiers et notamment aux opérations ;
- Amendement Impôts différés : recouvrement des actifs sous-jacents à la norme IAS 12, Impôts sur le résultat ;
- Amendement de la norme IAS 1, Présentation des états financiers, qui requiert de présenter séparément les autres éléments du résultat global reclassés ultérieurement en compte de résultat de ceux qui ne le sont pas.



# NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## 2.2.2- Normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne avant la date de clôture, et qui entrent en vigueur postérieurement à cette date.

Le groupe n'a pas appliqué les normes et interprétations suivantes, qui n'ont pas été endossées par l'Union Européenne au 31 décembre 2012 ou dont l'application obligatoire est postérieure au 31 décembre 2012 :

- IAS 19 révisée – Avantages au personnel ;
- Amendement d'IAS 12 – Recouvrement des actifs sous-jacents ;
- IAS 28 révisée – Participations dans des entreprises associées ou coentreprises ;
- Amendement d'IAS 32 – Compensation des actifs financiers et des passifs financiers ;
- Amendement IFRS 7 – Information à fournir – compensation des actifs financiers et des passifs financiers ;
- IFRS 10 – Etats financiers consolidés ;
- IFRS 11 – Partenariats ;
- IFRS 12 – Information à fournir sur les participations dans d'autres entités ;
- IFRS 13 – Evaluation à la juste valeur ;
- Amendement d'IFRS 1 – Hyperinflation sévère et suppression des dates d'application ferme pour les premiers adoptants ;
- IFRIC 20 – Frais de déblaiement engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert.
- Amendement d'IFRS 1 – Subventions publiques.

## 2.2.3- Normes et interprétations et non encore adoptées au niveau européen.

Le groupe ne s'attend pas à ce que les normes et interprétations, publiées par l'IASB, mais non encore approuvées au niveau européen, aient une incidence significative sur ses états financiers. Les normes concernées sont les suivantes :

- IFRS 9 – Instruments financiers ;
- Dispositions transitoires – amendements aux normes IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 ;
- Entités d'investissements - amendements aux normes IFRS 10, IFRS 12 et IFRS 27 ;
- Améliorations annuelles 2009 / 2011 des IFRS (mai 2012).

## 2.3- Estimations et hypothèses de la Direction

La préparation des états financiers consolidés amène la Direction à recourir à des hypothèses et à des estimations dans la mise en œuvre des principes comptables pour valoriser des actifs et des passifs ainsi que des produits et des charges pour la période présentée. Les montants réels pourront être différents de ces estimations.

Les principales estimations faites par la Direction portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite, les provisions et les montants comptabilisés au titre des chantiers en cours à la clôture (estimations à fin d'affaires).

## 2.4- Méthode de consolidation

Les sociétés dans lesquelles Gérard Perrier Industrie détient directement ou indirectement le contrôle de manière exclusive sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe ne détient pas d'influence notable et n'exerce pas de contrôle, et dont la contribution aux capitaux propres et au résultat d'ensemble n'est pas significative, ne sont pas consolidées.

La liste des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation est mentionnée en note 3.

Les transactions entre les sociétés du Groupe (achats, ventes, dividendes, créances, dettes, provisions,...) sont éliminées.

## 2.5- Goodwill

Les goodwill représentent la différence entre le coût d'acquisition (y compris les frais d'acquisition) des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans la juste valeur de leurs actifs nets identifiables à la date des prises de participation. Ces goodwill constituent donc les écarts résiduels après affectation des éléments d'actif et de passif, évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Ces écarts sont calculés selon la méthode de l'acquisition conformément à la norme IFRS 3R sur les regroupements d'entreprises. La juste valeur est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif ou d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale.

Les goodwill sont calculés individuellement mais affectés à l'Unité Génératrice de Trésorerie correspondante, en fonction des synergies attendues par le Groupe.

Les métiers (Installations / Maintenance, Fabrication, Energie) ont été retenus comme Unité Génératrice de Trésorerie.

Les goodwill des sociétés acquises au cours de l'exercice pourront faire l'objet d'ajustements durant une période de 12 mois à compter de la date d'acquisition, si des informations complémentaires permettent d'obtenir une estimation plus précise des justes valeurs des actifs et passifs acquis.

Le goodwill comptabilisé correspond ainsi à l'écart entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des actifs et passifs. Conformément à la norme IAS 36, les goodwill sont évalués à la clôture à leur coût diminué des éventuelles pertes de valeur, comme décrit en note 2.7. En cas de diminution de valeur, la dépréciation est enregistrée en résultat opérationnel.



# NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## 2.6- Actifs non courants

### 2.6.1- Immobilisations incorporelles

La norme IAS 38 définit l'immobilisation incorporelle comme un actif non monétaire identifiable et sans substance physique. Il peut être séparable ou issu d'un droit contractuel et légal. Lorsque l'immobilisation incorporelle a une durée de vie définie, elle est amortissable. Les immobilisations à durée de vie non définie ne sont pas amortissables mais font l'objet d'un test de dépréciation à chaque clôture conformément à la norme IAS 36.

Les immobilisations incorporelles comptabilisées au sein du Groupe sont ainsi valorisées au coût d'acquisition, il s'agit pour l'essentiel de :

- logiciels informatiques amortis linéairement sur leur durée d'utilisation prévue, soit 3 à 5 ans,
- clientèle acquise.

### 2.6.2- Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

Les constructions, sont enregistrées en suivant l'approche par composants selon le plan suivant :

- Infrastructure, menuiseries extérieures : durée d'amortissement fixée à 25 ans,
- Agencements, équipements intérieurs : durée d'amortissement fixée à 15 ans.

Aucun autre retraitement n'est effectué dans la mesure où les modalités et durées d'amortissement retenues par les sociétés sont homogènes entre elles.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif ou de ses différents composants s'ils ont des durées d'utilité différentes, soit :

- Constructions : ..... 15 à 25 ans
- Installations techniques, matériel et outillage : ..... 5 à 7 ans
- Agencements et installations : ..... 10 ans
- Matériel de transport : ..... 4 à 5 ans
- Matériel de bureau informatique : ..... 3 à 5 ans
- Mobilier : ..... 8 à 10 ans

### 2.6.3- Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable.

Les différences sont temporaires lorsqu'elles doivent s'inverser dans un avenir prévisible. Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que

dans la mesure où il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement.

La position nette retenue au bilan est le résultat de la compensation entre créances et dettes d'impôts différés par entité fiscale suivant les conditions prévues par la norme IAS 12. Les impôts différés au bilan ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôt différés peuvent être enregistrés par contrepartie en compte de résultat ou en capitaux propres en fonction de la comptabilisation des éléments auxquels ils se rapportent.

### 2.6.4 - Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres immobilisés, les prêts, les dépôts et cautionnements versés au titre des contrats de location simple. Ces montants ne sont pas significatifs. Ils figurent au bilan pour leur valeur nominale, sous déduction des dépréciations estimées, déterminées en fonction de la valeur d'utilité.

## 2.7- Suivi de la valeur des actifs immobilisés (y compris Goodwill)

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles, dont la durée de vie est déterminée, est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture annuelle ou plus fréquemment si des événements internes ou externes le justifient.

Les goodwill, dont la durée de vie n'est pas déterminée, font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an, lors de la clôture annuelle. Les tests sont réalisés au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT).

Les tests de perte de valeur sont réalisés en comparant la valeur nette comptable des actifs de l'UGT à leur valeur recouvrable déterminée essentiellement à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale.

La méthode des cash-flow futurs actualisés, retenue pour les tests sur goodwill, repose sur les principes suivants :

- Les cash-flow sont issus de budgets et prévisions à moyen terme (5 ans) élaborés par la direction du Groupe.
- Les free cash-flow ne tiennent pas compte des éventuels éléments financiers.
- Le taux d'actualisation est déterminé en incluant des hypothèses de taux d'intérêt et de risque répondant à la définition du WACC qui s'élève à 11 % pour 2012 (taux fourni par notre animateur de marché).



## NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

- Un taux d'actualisation unique a été utilisé pour toutes les UGT.
- La valeur terminale est calculée par capitalisation du flux de la cinquième année au taux de 11 % (WACC) puis par actualisation sur la base de ce même taux.
- La progression du chiffre d'affaires retenue est en accord avec l'organisation et les investissements actuels. Elle ne tient donc compte que des investissements de renouvellement et non de ceux de croissance.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée en compte de résultat pour la différence. Cette dépréciation est imputée en priorité à la dépréciation du goodwill existant. Les pertes de valeur relatives aux goodwill sont irréversibles. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles amortissables donnent lieu à modification prospective du plan d'amortissement ; elles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisés).

### 2.8- Actifs courants

#### 2.8.1 – Stocks

Conformément à la norme IAS 2 « stocks », les stocks sont évalués au plus faible des deux valeurs suivantes : coût ou valeur nette de réalisation.

Stocks de matières premières : le coût d'achat des stocks est déterminé selon la méthode du prix moyen pondéré.

Stocks de produits intermédiaires : le coût des produits intermédiaires englobe le coût des matières, les coûts directs de main d'œuvre, les autres coûts directs et les frais généraux de production.

En cours de production : les en cours de production englobent le coût des matières, les coûts directs de main d'œuvre, les autres coûts directs et les frais généraux de production.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'un risque d'obsolescence est identifié.

#### 2.8.2 - Clients et comptes rattachés

Ce poste comprend les créances clients et les factures à établir. Les créances clients sont comptabilisées pour leur montant initial sous déduction des provisions pour dépréciation des montants non recouvrables.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'un risque de non recouvrement est identifié.

Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles. La majeure partie

des créances clients bénéficie de la couverture assurance insolvabilité.

Les factures à établir correspondent aux travaux réalisés qui n'ont pas encore fait l'objet d'une facturation au client.

#### 2.8.3 - Actifs financiers courants

Il s'agit des obligations à taux fixes (actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance), du portefeuille de placements (actifs financiers évalués à la juste valeur constatée en résultat) et du portefeuille de placements structurés à capital garanti (actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance).

Selon IAS 39, un actif financier évalué à la juste valeur est un actif détenu à des fins de transactions.

Selon IAS 39, un actif financier détenu jusqu'à l'échéance est un actif financier non dérivé à paiements fixes ou déterminables et à échéance fixée que la société a la volonté de conserver jusqu'à l'échéance.

#### 2.8.4 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7, ce poste comprend les liquidités en comptes courants bancaires, les valeurs mobilières de placement (parts d'OPCVM de trésorerie, OPCVM équilibré) et les titres de créances négociables, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

Ces derniers sont valorisés à leur juste valeur, à savoir la valeur liquidative à la date de clôture.

### 2.9 - Passifs non courants :

#### Indemnités de départ à la retraite (IDR)

Les engagements du Groupe en matière d'indemnités de départ à la retraite relèvent du régime à prestations définies et font l'objet d'une comptabilisation en provision dans les comptes consolidés. Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées qui tient compte des hypothèses actuarielles suivantes :

- Age de départ en retraite : 67 ans, dans le cadre d'un départ à l'initiative du salarié
- Droits à l'indemnité de départ à la retraite : en fonction des conventions collectives applicables au sein du Groupe,
- Taux de rotation des effectifs : Turn Over Moyen (issu de statistiques par âge),
- Coefficient de survie : table INSEE 2012,
- Coefficient d'actualisation : 3,48 % contre 4,25 % en 2011
- Coefficient de revalorisation des salaires : 2,50 % identique



# NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

à celui de 2011

- Taux de charges sociales : 45 % identique à celui de 2011.

La société ayant opté à compter de 2007 pour l'amendement à l'IAS 19 publié en décembre 2004, les variations de provision relatives aux écarts actuariels sont comptabilisées directement en capitaux propres.

## 2.10 - Passifs courants et non courants

### 2.10.1 – Passifs financiers (courants et non courants).

Conformément à la norme IAS 39, les passifs financiers non courants comprennent la fraction à plus d'un an :

- des emprunts
- des autres passifs.

Les passifs financiers courants comprennent :

- la part à moins d'un an des emprunts ;
- les découverts bancaires ;
- les passifs courants (les dettes fournisseurs ayant un caractère à court terme, leur valeur comptable coïncide avec leur valeur de marché) ;
- la part à moins d'un an des autres passifs.

### 2.10.2 – Provisions et passifs éventuels (courants et non courants)

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels", une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers, dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci et lorsqu'une estimation fiable du montant peut être faite.

Ces provisions couvrent essentiellement les litiges, les contentieux et la provision pour garantie accordée aux clients. Les litiges et contentieux concernent les litiges clients, les litiges avec le personnel (prud'hommes), les litiges avec les administrations (fiscale, Urssaf).

Pour les litiges clients et prud'homaux, le montant du risque provisionné est évalué en fonction de la demande de la partie adverse.

Pour les litiges avec les administrations, les redressements sont pris en charge dans l'exercice lorsqu'ils sont acceptés,

ou font l'objet d'une provision lorsqu'ils sont contestés.

## 2.11 - Compte de résultat

### 2.11.1 – Reconnaissance des produits

Les produits de l'activité sont enregistrés conformément à l'IAS 18.

Les produits des activités ordinaires se décomposent en deux sous-ensembles : le chiffre d'affaires et les autres produits des activités ordinaires (production immobilisée et autres produits d'activité généralement non significatifs).

Le chiffre d'affaires représente le montant cumulé des ventes de biens et des prestations de services.

Le fait générateur du chiffre d'affaires en application de l'IAS 18 est le suivant :

- Ventes de biens : le produit est comptabilisé lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété du bien sont transférés à l'acheteur, soit dans la quasi-totalité des cas à la livraison.
- Prestations de services : le produit est comptabilisé en fonction du degré d'avancement des chantiers ou des prestations, c'est-à-dire en fonction du degré d'avancement de la transaction évalué sur la base des services fournis, rapporté au total des services à fournir.

Dans le cas où des factures sont émises par anticipation au-delà de l'évaluation des travaux effectués, le groupe enregistre des produits constatés d'avance au passif du bilan avec pour contrepartie au compte de résultat, une diminution du chiffre d'affaires.

Les travaux facturés d'avance sur des affaires n'ayant pas encore de coût de production sont classés au passif du bilan en avances et acomptes reçus.

### 2.11.2 - Résultat opérationnel courant

Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant comme principal indicateur de performance. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat de l'ensemble consolidé avant prise en compte :

- des autres produits et charges opérationnels non courants ;
- du coût de l'endettement financier net ;
- des autres produits et charges financiers ;
- des impôts sur les bénéfices.



## NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Par ailleurs, la direction du groupe considère qu'il n'y a pas lieu d'appliquer à la CVAE et à la CFE un traitement comptable différent de celui de la taxe professionnelle. Ces deux nouvelles contributions sont donc classées en charges opérationnelles sans changement au traitement comptable retenu pour la taxe professionnelle.

### 2.11.3 - Autres produits et charges opérationnels non courants

Les autres charges et produits opérationnels non courants correspondent à des produits et charges inhabituels, peu fréquents et de montant significatif, que l'entreprise présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante, tels que :

- les résultats de cession d'actifs corporels et incorporels
- les coûts nets liés à des restructurations significatives.

### 2.11.4 - Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, majoré de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives. Hors incidence éventuelle de l'attribution d'actions gratuites, aucun instrument dilutif n'est à ce jour en vigueur.

## 2.12 - Secteurs opérationnels

Conformément à la norme IFRS 8, l'information sur les secteurs opérationnels présentée dans la note 4 de l'annexe est établie sur la base des systèmes internes d'organisation et la structure de gestion du groupe. En conséquence, un secteur opérationnel est une composante distincte du groupe qui est engagée dans la fourniture de produits ou services distincts et qui est exposée à des risques et une rentabilité différents des risques de la rentabilité des autres secteurs opérationnels.

Chaque secteur opérationnel fait l'objet d'un suivi individuel

en termes de reporting interne, selon des indicateurs de performance communs à l'ensemble des secteurs.

Les données de gestion utilisées pour évaluer la performance d'un secteur sont établies conformément aux principes IFRS appliqués par le groupe pour ses états financiers consolidés.

Les transactions inter-secteurs sont peu significatives, et les prix de transfert entre les secteurs sont les prix qui auraient été fixés dans des conditions de concurrence normale, comme pour une transaction avec des tiers.

L'information sur les secteurs opérationnels est organisée par pôle d'activité. Outre la holding Gérard Perrier Industrie, le groupe est géré en trois pôles principaux :

- Le pôle installation / maintenance qui regroupe les activités d'installation et de maintenance d'équipements électriques,
- Le pôle fabrication qui regroupe les activités de conception et de fabrication d'équipements électriques destinés à l'automatisation de machines et de process de fabrication continus.
- Le pôle énergie qui regroupe les prestations de services destinées au secteur de l'énergie et notamment du nucléaire.



# NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## 3.- Liste des sociétés consolidées.

### 3.1- Périmètre

Sociétés	Siren	Nationalité	Capital détenu 2012 %	Capital détenu 2011 %
SAS Soteb	546 720 079	Française	100,00	100,00
SARL Soteb National Elektro	337 505 259	Française	100,00	100,00
SAS Geral	547 020 040	Française	100,00	100,00
SCI Rothonne	318 502 341	Française	100,00	100,00
SARL Gebat	313 642 415	Française	100,00	100,00
SAS Ardatem	339 809 527	Française	100,00	100,00
SAS Seirel	333 336 485	Française	100,00	100,00
SARL Soteb National Elektro Suisse	CH-660-0336010-6	Suisse	100,00	100,00
SAS Sera	490 224 045	Française	100,00	100,00

Les sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.  
Toutes les sociétés consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre.  
Les pourcentages de contrôle et d'intérêts des sociétés sont de 100 %.

### 3.2 – Complément d'information sur la variation de périmètre

#### 3.2.1 - Réduction / augmentation de capital SNE SUISSE

Fin juin 2012, SNE Suisse a procédé à une opération de réduction de capital par apurement des pertes à hauteur de 350 KCHF, cette dernière a été suivie d'une augmentation de capital par incorporation de compte courant à hauteur de 50 KCHF.

Au 31 décembre 2012, le capital de SNE SUISSE s'élève donc à 50 KCHF.

#### 3.2.2 – Augmentation / Réduction de capital SERA

Fin octobre 2012, SERA a procédé à une opération d'augmentation de capital par incorporation de compte courant de 400 K€, cette dernière a été suivie d'une réduction de capital par apurement des pertes à hauteur de 400 K€.

Au 31 décembre 2012, le capital de SERA s'élève donc à 500 K€.

## 4.- Secteurs opérationnels.

L'information sur les secteurs opérationnels, communiquée ci-après, est construite sur la base des mêmes principes que ceux appliqués en 2011, car le groupe considère que cette approche est conforme à l'application de la norme IFRS 8.

Le tableau ci après présente les données au 31 décembre 2012 :



## NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31/12/2012	Branche Installation/Maintenance	Branche Fabrication	Branche Energie	Holding	Intra-groupe et Eliminations	Total
<b>Compte résultat</b>						
Chiffre d'affaires	48 616 556	51 203 434	32 386 923	7 533 558		139 740 471
<i>dont exportations</i>	218 990	15 326 636	75 648	0		15 621 274
Dont intra-groupe	- 648 480	- 1 519 839	0	- 7 533 558		- 9 701 877
Chiffre d'affaires net	47 968 076	49 683 595	32 386 923	0		130 038 594
Dotations aux amortissements	306 409	1 212 713	257 352	70 818		1 847 292
Résultat opérationnel	3 431 423	3 776 183	2 852 432	3 397 059	- 1 423 658	12 033 439
<b>Bilan</b>						
Valeur globale des actifs	32 055 122	43 098 339	19 685 565	11 148 795	- 12 640 990	93 346 831
<i>dont immobilisations</i>	6 955 610	15 044 014	2 622 785	2 477 805	- 14 464 307	12 635 907
<i>dont clients</i>	16 301 880	15 665 332	11 089 713	1 791 788	- 2 867 128	41 981 585
Valeur globale des passifs	- 32 055 122	- 43 098 803	- 19 685 565	- 11 148 795	12 641 454	- 93 346 831
<i>dont fournisseurs</i>	- 4 328 003	- 6 336 433	- 1 662 237	- 1 027 687	2 281 892	- 11 072 468
<b>Investissements Financiers</b>	0	0	0	0		0
<b>Investissements Autres</b>	174 722	1 531 151	263 799	39 584		2 009 256

Le tableau ci après présente les données au 31 décembre 2011 :

31/12/2011	Branche Installation/Maintenance	Branche Fabrication	Branche Energie	Holding	Intra-groupe et Eliminations	Total
<b>Compte résultat</b>						
Chiffre d'affaires	48 636 766	47 312 668	28 653 216	7 374 856		131 977 506
<i>dont exportations</i>	1 328 222	14 586 910	0	0		15 915 132
Dont intra-groupe	- 978 702	- 1 866 435	- 85 023	- 7 374 856		- 10 305 016
Chiffre d'affaires net	47 658 064	45 446 233	28 568 193	0		121 672 490
Dotations aux amortissements	265 846	974 030	231 176	70 278		1 541 330
Résultat opérationnel	2 913 418	3 122 552	1 956 415	3 435 825	- 768 347	10 659 863
<b>Bilan</b>						
Valeur globale des actifs	31 349 989	40 141 246	17 826 976	11 327 040	- 12 111 435	88 533 816
<i>dont immobilisations</i>	6 988 859	14 429 436	2 617 372	2 500 215	- 13 970 011	12 565 871
<i>dont clients</i>	15 916 895	14 454 665	11 346 966	2 033 188	- 3 443 690	40 308 024
Valeur globale des passifs	- 31 349 989	- 40 141 246	- 17 826 876	- 11 327 040	12 111 335	- 88 533 816
<i>dont fournisseurs</i>	- 6 162 155	- 6 124 451	- 1 874 334	- 1 195 488	3 176 185	- 12 180 243
<b>Investissements Financiers</b>	0	2 000 000	0	0	0	2 000 000
<b>Investissements Autres</b>	447 916	1 214 317	590 717	107 827		2 360 777



## NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### 5.- Goodwill.

Valeurs brutes (en euros)	Au 31/12/2011	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2012
Ecarts d'acquisitions	6 185 941	0	0	6 185 941
<b>Total</b>	<b>6 185 941</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 185 941</b>

Le coût d'acquisition des titres des pôles installation/maintenance, fabrication et énergie (UGT) fait apparaître, par rapport à la juste valeur des actifs et passifs identifiables de ces sociétés au jour de l'acquisition, un excédent de 6 185 941 € qui se décompose comme suit :

Pôle Installation / Maintenance .....	1 392 516
Pôle Fabrication .....	2 085 492
Pôle Energie .....	2 694 812
Autres .....	13 121
	<b>6 185 941</b>

Le goodwill propre à l'acquisition SERA s'élève à 1 941 995 €. Ce dernier a été déterminé comme en l'absence de garantie d'actif et de passif.

Par ailleurs, le prix d'acquisition de la SAS SERA était soumis à une clause d'ajustement de prix. Cette clause, actionnée par la SAS GERAL, a permis au groupe d'obtenir le reversement par le vendeur de 150 K€. Le délai de 12 mois suivant la date d'acquisition étant dépassé lors de l'accord entre les parties, ce dernier ne vient pas corriger le goodwill mais constitue un autre produit opérationnel.

Sur la base des tests de dépréciation effectués au 31 décembre 2012, décrits note 2.7, aucune perte de valeur n'est à constater. La variation du taux d'actualisation de plus ou moins 1 point serait sans incidence sur les conclusions du test de dépréciation.

### 6.- Immobilisations incorporelles.

Valeurs brutes (en euros)	Au 31 / 12 / 2011	Acquisitions	Diminutions	Au 31 / 12 / 2012
Frais de R et D	1 608 419			1 608 419
Logiciels	1 666 020	141 939	- 34 720	1 773 239
Clientèle	343 190	20 000		363 190
<b>Total</b>	<b>3 617 629</b>	<b>161 939</b>	<b>- 34 720</b>	<b>3 744 848</b>

Amortissements (en euros)	Au 31 / 12 / 2011	Dotations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Au 31 / 12 / 2012
Frais de R et D	994 803	321 684		1 316 487
Logiciels	1 511 041	94 193	- 33 949	1 571 285
Clientèle				
<b>Total</b>	<b>2 505 844</b>	<b>415 877</b>	<b>- 33 949</b>	<b>2 887 772</b>



## NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### 7.- Immobilisations corporelles.

Valeurs brutes (en euros)	Au 31 / 12 / 2011	Acquisitions	Diminutions	Au 31 / 12 / 2012
Terrains et agencements	1 527 488	105 204	- 82 214	1 550 478
Constructions	12 864 395	1 482 674	- 21 650	14 325 419
Installations techniques Matériels et outillages	4 293 354	192 969	- 112 776	4 373 547
Agencements et installations	1 896 963	52 948	- 11 304	1 940 607
Matériel de transport	353 820	9 496	- 74 351	288 965
Matériel de bureau, Informatique et Mobilier	2 092 723	173 142	- 133 867	2 131 998
Immobilisations en cours	179 876	1 980	- 179 876	1 980
Avances et acomptes versés sur immobilisations	0			0
<b>Total</b>	<b>23 210 619</b>	<b>2 018 413</b>	<b>- 616 038</b>	<b>24 612 994</b>

Amortissement (en euros)	Au 31 / 12 / 2011	Dotations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Au 31 / 12 / 2012
Terrains et agencements	188 659	29 496	- 9 631	208 524
Constructions	5 899 594	677 529	- 21 648	6 555 475
Installations techniques Matériels et outillages	2 887 960	401 370	- 106 541	3 182 789
Agencements et installations	1 287 697	91 748	- 11 303	1 368 142
Matériel de transport	150 653	28 094	- 66 118	112 629
Matériel de bureau, Informatique et Mobilier	1 481 257	203 178	- 129 770	1 554 665
<b>Total</b>	<b>11 895 820</b>	<b>1 431 415</b>	<b>- 345 011</b>	<b>12 982 224</b>

### 8.- Impôts différés.

Les impôts différés sont comptabilisés conformément à l'IAS 12.

	31 décembre 2011	Variation de l'exercice		31 décembre 2012
		Résultat	Capitaux propres	
Impôts différés actifs	1 469 484	- 3 801	123 753	1 589 436
Impôts différés passifs	- 333 761	53 085	25 999	- 254 677
<b>Impôts différés nets</b>	<b>1 135 723</b>	<b>49 284</b>	<b>149 752</b>	<b>1 334 759</b>

Les impôts différés actifs proviennent principalement des indemnités de fin de carrière ainsi que des différences temporaires. Les impôts différés passifs proviennent principalement de la réévaluation du bâtiment de SEIREL.



## NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### 9.- Stocks.

Les stocks sont constitués des éléments suivants.

(en euros)	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Stocks matières	2 594 909	2 659 729
Produits intermédiaires	350 723	412 308
En cours de production	363 715	520 720
<b>Total</b>	<b>3 309 347</b>	<b>3 592 757</b>

Outre les dépréciations directes pratiquées usuellement dans nos comptes, et de caractères non significatifs, nous avons été amenés à procéder, au 31 décembre 2012, à une dépréciation directe complémentaire de 12 705 euros sur les matières. Cette dernière s'explique par les incertitudes qui demeurent pour l'année 2013 sur le niveau de commandes de quelques clients de notre UGT fabrication.

Par ailleurs nous avons maintenu la provision de 83 457 euros sur les encours de production en raison de la persistance d'un litige que nous avons avec un de nos clients.

### 10.- Clients et comptes rattachés.

Les clients et comptes rattachés se décomposent comme suit :

(en euros)	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Créances commerciales	34 501 702	32 963 745
Provision pour dépréciation	- 392 043	- 49 812
Factures à établir	7 871 926	7 394 091
<b>Total</b>	<b>41 981 585</b>	<b>40 308 024</b>

L'évolution de la provision pour dépréciation client provient du passage en client douteux d'un de nos principaux clients historiques en raison des difficultés importantes rencontrées par ce dernier.

	Net au 31/12/12	Total créances non échues	Total créances échues	Entre 0 et 30 jours	Entre 31 et 90 jours	Entre 91 et 180 jours	Entre 181 et 360 jours	Plus de 360 jours
Clients et comptes rattachés	34 501 702	27 931 747	6 569 955	5 068 203	1 159 396	152 297	212 106	- 22 047

Dans la mesure où la quasi-totalité de nos clients fait l'objet d'une couverture d'assurance crédit et au vu de l'historique en notre possession, il n'existe aucun risque significatif non identifié de non-paiement sur les créances non dépréciées. Au jour du l'arrêté des comptes, la part des créances échues non payées s'élevait à 730 835 €.

Par ailleurs, compte tenu de la nature de l'activité et du mode de règlement des clients, le risque de change est non significatif. Enfin, le délai de règlement moyen des créances clients est de 62 jours.

### 11.- Autres actifs courants.

Le montant net des autres actifs courants est le suivant :

(en euros)	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Fournisseurs débiteurs	142 896	45 564
Salariés	224 181	160 219
Etat - Produits à recevoir	26 776	66 943
Etat - Charges sociales	0	8 711
Etat - Subventions	28 080	29 169
Etat - impôt	1 130 549	1 235 605
Autres débiteurs	174 211	59 160
Ch. Constatées d'avance	628 365	534 281
<b>Total</b>	<b>2 355 058</b>	<b>2 139 652</b>

## NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Antériorité des autres actifs courants nets non dépréciés

	Net au 31/12/12	CCA	Total créances non échues
<b>Autres actifs courants</b>			
Fournisseurs débiteurs	142 896		142 896
Salariés	224 181		224 181
Etat - Produits à recevoir	26 776		26 776
Etat - Charges sociales	0		0
Etat - Subventions	28 080		28 080
Etat - impôt	1 130 549		1 130 549
Autres débiteurs	174 211		174 211
Ch. Constatées d'avance	628 365	628 365	
<b>Total autres actifs courants</b>	<b>2 355 058</b>	<b>628 365</b>	<b>1 726 693</b>

## 12.- Actifs financiers courants, trésorerie et équivalent de trésorerie

	31 décembre 2012			31 décembre 2011
	brut	provision	net	
Obligation à taux fixe			-	-
Portefeuille de placements			-	-
Portefeuille de placements structurés à capital garanti			-	-
<b>Total actifs financiers courants</b>	-	-	-	-
Banques et liquidités	8 510 321		8 510 321	7 944 321
Dépôt à terme, SICAV de trésorerie et assimilées (monétaire régulier, CDN)	16 779 236		16 779 236	14 327 566
<b>Total trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>25 289 557</b>	-	<b>25 289 557</b>	<b>22 271 887</b>
<b>Total liquidités et placements</b>	<b>25 289 557</b>	-	<b>25 289 557</b>	<b>22 271 887</b>

La décomposition des titres composant les liquidités et les placements est la suivante :

Décomposition	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Liquidités	33,65 %	35,67 %
OPCVM de trésorerie et placement à capital garanti	66,35 %	64,33 %
Obligations à taux fixes		
Actions		
	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>

Eu égard à la nature et aux montants de sa trésorerie et de ses emprunts, le groupe estime ne pas présenter de risques de liquidité. La gestion prudente de ce risque implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et d'être à même de dénouer rapidement les placements de trésorerie.



# NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## 13.- Capitaux propres.

### 13.1 – Composition du capital social

Le capital social de Gérard Perrier Industrie SA au 31 décembre 2012 est de 1 986 574 €.

Il est constitué de 1 986 574 actions de 1 euro de nominal, ayant toutes les mêmes droits. Toutefois, les actions nominatives détenues depuis plus de deux ans entre les mains d'un même actionnaire confèrent un droit de vote double.

Mouvements de l'exercice	Nombre d'actions	Montant en euros	
		Capital	Prime d'émission
31 décembre 2010	1 986 574	1 986 574	877 667
31 décembre 2011	1 986 574	1 986 574	877 667
31 décembre 2012	1 986 574	1 986 574	877 667

Les principaux actionnaires sont :

- SFGP (Société Financière Gérard Perrier).....: 61,02 %
- Auto-détention.....: 0,58 %
- Public.....: 38,40 %

### 13.2 – Options de souscription ou d'achat d'actions et actions gratuites

#### 13.2.1 - Options d'achats ou de souscription

Au 31 décembre 2012, il n'existe aucun plan d'options de souscriptions en cours de validité en faveur d'un dirigeant.

#### 13.2.2 – Actions Gratuites

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juin 2012, le Directoire a été autorisé à procéder à l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit du personnel salarié de la société ou des sociétés liées à l'exclusion des membres du directoire. Ces plans prévoient que les actions gratuites ne seront attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période de quatre ans. En outre, l'acquisition définitive des actions gratuites est subordonnée à l'atteinte d'objectifs basés sur le chiffre d'affaires et / ou le résultat net à l'issue de la période d'acquisition.

La situation relative au plan d'actions gratuites est synthétisée dans le tableau ci-dessous :

Type	Date			Nombre d'actions			Solde	Juste Valeur de l'action à la date d'attribution
	d'attribution	d'acquisition définitive	de disponibilité	Attribuées	Acquises	Annulées		
Actions Gratuites	07/06/2012	07/06/2016	07/06/2016	25 000	0	0	25 000	23,22

La juste valeur du plan d'actions gratuites a été calculée en intégrant l'effet de la période d'acquisition des droits. Pour calculer cette décote, le Groupe a utilisé une méthode d'évaluation basée sur une stratégie par laquelle les attributaires n'ayant pas la jouissance des actions durant 4 ans, ils perdent le bénéfice du dividende associé.

Les principales hypothèses utilisées pour établir la juste valeur des actions de performance sont les suivantes :

	Plan 2012
Prix de l'action à la date d'attribution en €	28,82
Dividendes annuels (base dividendes 2011 : 1,40 € x 4) en €	5,60
Cours retenu	23,22
<b>Valorisation initiale en €</b>	<b>580 500</b>
<b>Charge de l'exercice en €</b>	<b>72 563</b>

Au 31 décembre 2012, la société détenait 10 211 actions propres affectées au plan d'attribution d'actions gratuites



## NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### 14.- Dettes financières.

Les dettes financières sont présentées dans le tableau qui suit.

	Dettes financières à long terme		Dettes financières à court terme
	1 à 5 ans	à + 5 ans	à moins d' 1 an
Emprunts établissements financiers	4 719 009	1 867 022	1 808 485
<i>Dont à taux fixe</i>	<i>4 719 009</i>	<i>1 867 022</i>	<i>1 808 485</i>
<i>Dont à taux variable</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Emprunts divers			25 654
<b>Total</b>	<b>4 719 009</b>	<b>1 867 022</b>	<b>1 834 139</b>

Au vu du montant des emprunts à taux variables, les risques de taux est jugé non significatif par le groupe. Par ailleurs, il n'existe aucun covenant sur les emprunts.

### 15.- Engagements Sociaux.

(en euros)	Montant au 31 / 12 / 2011	Dotation de l'exercice	Ecart Actuariel	Reprise	Montant au 31 / 12 / 2012
Indemnités de départ à la retraite	2 204 953	182 547	494 779	- 18 975	2 863 304
<b>Total</b>	<b>2 204 953</b>	<b>182 547</b>	<b>494 779</b>	<b>- 18 975</b>	<b>2 863 304</b>

La provision pour indemnité de départ à la retraite (IDR) des salariés couvre les droits acquis et les droits non définitivement acquis concernant les salariés en activité. Le groupe n'a aucun engagement envers d'anciens salariés, les droits acquis étant définitivement payés lors du départ à la retraite.

Par ailleurs, il n'existe pas au sein du groupe de régime d'avantages au personnel à cotisations définies.

### 16.- Provision pour autres passifs non courants.

(en euros)	Montant au 31 / 12 / 2011	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Montant au 31 / 12 / 2012
			Pour utilisation	Pour non utilisation	
Provisions pour garantie :					
- Installations automatismes de sécurité / remontées mécaniques	71 000			- 3 000	68 000
- Produit électronique de série	56 193	540			56 733
Contrôles fiscaux en cours	104 569		- 104 569		0
Contrôles sociaux en cours	82 507				82 507
Risques clients	0	365 163			365 163
Litiges clients	0	7 940			7 940
Litiges personnel	309 919	216 441	- 22 400	- 160 472	343 488
Provision pour impôt	489 250		- 54 361		434 889
<b>Total</b>	<b>1 113 439</b>	<b>590 084</b>	<b>- 181 330</b>	<b>- 163 472</b>	<b>1 358 721</b>

Risques clients : Au 31 décembre 2012, une provision pour risques clients a été comptabilisée par deux des sociétés du groupe. Le fondement de ses provisions reposent sur les difficultés de deux de nos clients et couvrent un risque éventuel de non-paiement des prestations réalisées.

Contrôles Sociaux: une de sociétés du groupe a fait l'objet d'un contrôle URSSAF portant sur les exercices 2008, 2009 et 2010. Une partie des chefs de redressement a été contestée mais une provision de 57 700 € a été constituée au 31 décembre 2011 pour couvrir le risque éventuel.

Le litige étant toujours en cours, la provision est maintenue au 31 décembre 2012.

## NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### 17.- Fournisseurs et comptes rattachés.

Antériorité des dettes fournisseurs et comptes rattachés nets non dépréciés

	Net au 31/12/12	Total dettes non échues	Total dettes échues	Entre 0 et 30 jours	Entre 31 et 90 jours	Entre 91 et 180 jours	Entre 181 et 360 jours	Plus de 360 jours
Fournisseurs et comptes rattachés	11 072 468	10 132 361	940 107	490 329	157 466	62 820	133 554	95 938

Les dettes échues non réglées correspondent à des désaccords sur les prix et/ou les quantités avec les fournisseurs.  
Le délai règlement fournisseurs moyen est de 60 jours.

### 18.- Autres passifs courants.

(en euros)	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Personnel, organismes sociaux, Etat	21 455 758	21 079 833
Autres dettes non financières courantes	184 554	300 405
Produits constatés d'avance (travaux facturés d'avance)	6 325 071	5 645 021
<b>Total</b>	<b>27 965 383</b>	<b>27 025 259</b>

### 19.- Charges de personnel.

Les frais de personnel du groupe se ventilent comme suit :

(en euros)	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Salaires et traitements	36 282 390	32 193 196
Charges sociales	16 844 457	14 549 352
Participation légale des salariés	1 136 735	1 013 572
Salaires des intérimaires	7 570 797	8 569 526
Provision IDR	163 572	163 759
<b>Total</b>	<b>61 997 951</b>	<b>56 489 405</b>

L'effectif moyen du groupe se ventile comme suit  
par catégorie :

	31 décembre 2012		31 décembre 2011	
	Nombre	%	Nombre	%
Ouvriers	177	16,25%	161	16,10%
Etam	704	64,65%	640	64,00%
Cadres	208	19,10%	199	19,90%
<b>Total</b>	<b>1 089</b>	<b>100%</b>	<b>1 000</b>	<b>100%</b>



## NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### 20.- Autres produits et charges opérationnels.

Ils se décomposent comme suit.

(en euros)	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Produits de cession d'immobilisations corporelles	356 476	16 605
Redressements fiscaux	2 884	35 110
Régularisation exercices antérieurs ch. sociales et taux AT		41 018
Indemnités recues pour litiges		19 444
Indemnités sur sinistre		143 666
Quote part subventions virée en résultat	17 039	16 562
Ajustement de prix sur acquisition de titres (1)	150 000	
Produits divers	40 468	12 712
Reprise provisions pour litiges	12 294	34 130
Reprise provisions contrôle fiscal	104 569	64 386
<b><i>Total autres produits opérationnels</i></b>	<b>683 730</b>	<b>383 633</b>
VNC immobilisations corporelles	- 91 907	- 33 219
Charges exceptionnelles diverses	- 8 045	- 8 637
Indemnités versés pour litiges		- 40 460
Redressements fiscaux	- 112 332	- 12 873
Redressements sociaux	- 28 459	- 8 442
Dotations provisions contrôle fiscal		- 95 780
Dotations provisions contrôle URSAFF		- 57 700
<b><i>Total autres charges opérationnelles</i></b>	<b>- 240 743</b>	<b>- 257 111</b>
<b>Total</b>	<b>442 987</b>	<b>126 522</b>

(1) Le prix d'acquisition de la SAS SERA était soumis à une clause d'ajustement de prix. Cette clause, actionnée par la SAS GERAL, a permis au groupe d'obtenir le reversement par le vendeur de 150 K€. Le délai de 12 mois suivant la date d'acquisition étant dépassé lors de l'accord entre les parties, ce dernier ne vient pas corriger le goodwill mais constitue un autre produit opérationnel.



## NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### 21.- Produits et charges financiers.

(en euros)	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Revenus des équivalents de trésorerie	340 783	284 571
PV latentes sur instruments de trésorerie	2 920	6 737
Produits nets sur cession d'actifs financiers détenus à des fins de transactions et sur équivalent de trésorerie	21 575	15 200
MV Latentes sur instruments de trésorerie	- 4 442	-
Charges nettes sur cession d'actifs financiers détenus à des fins de transactions	- 2 640	-
<b><i>Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie net</i></b>	<b><i>358 196</i></b>	<b><i>306 508</i></b>
Intérêts des emprunts	- 339 833	- 311 437
Intérêts des dettes financières	- 937	- 14 951
<b><i>Coût de l'endettement financier brut</i></b>	<b><i>- 340 770</i></b>	<b><i>- 326 388</i></b>
<b><i>COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</i></b>	<b><i>17 426</i></b>	<b><i>- 19 880</i></b>
Variation de la juste valeur d'actifs financiers détenus à des fins de transactions		
Escomptes	182	712
Différences positives de change	93 595	106 890
<b><i>Autres produits financiers</i></b>	<b><i>93 777</i></b>	<b><i>107 602</i></b>
Différences négatives de change	- 99 477	- 119 850
Escomptes	- 57	-
Variation de la juste valeur d'actifs financiers détenus à des fins de transactions		
<b><i>Autres charges financières</i></b>	<b><i>- 99 534</i></b>	<b><i>- 119 850</i></b>
<b><i>RESULTAT FINANCIER</i></b>	<b><i>11 669</i></b>	<b><i>- 32 128</i></b>



## NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### 22.- Charge d'impôt sur le résultat.

(en euros)	Impôt comptabilisé	Impôt théorique en l'absence d'intégration
IS à 33 1/3	4 207 788	4 219 455
Contribution sociale 3,3 %	113 648	30 165
Crédit d'impôt	-106 976	-106 976
<b>Total I.S.</b>	<b>4 214 460</b>	<b>4 142 644</b>
Retraitements consolidation impôt différé	- 59 178	- 59 178
Provision pour impôt	- 54 361	- 54 361
<b>Total I.S. Consolidé</b>	<b>4 100 921</b>	<b>4 029 105</b>

Les sociétés entrant dans le périmètre de l'intégration fiscale sont constituées des entreprises suivantes :

- SA Gérard Perrier Industrie (Tête de groupe),
- SAS Soteb,
- SAS Geral,
- SARL Soteb National Elektro,
- SARL Gebat,
- SAS Ardatem,
- SAS Seirel,

Conformément à la convention d'intégration fiscale, chaque société filiale intégrée contribue au paiement de l'impôt et le comptabilise comme si elle était imposée distinctement.

### 23.- Résultat par action.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, hors actions propres rachetées par la société. Sont présentés ci-dessous, les résultats et actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilué par action.

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Résultat net consolidé	7 944 186	7 013 982
Nombre d'actions à l'ouverture	1 986 574	1 986 574
Actions en auto-détention	11 517	11 245
Nombre moyen d'actions	1 975 057	1 975 329
<b>Résultat de base par action</b>	<b>4,02</b>	<b>3,55</b>
<b>Résultat dilué par action</b>	<b>4,02</b>	<b>3,55</b>

### 24.- Dividende par action.

	Par action	Total
Dividende versé au titre de 2008 (AG du 04/06/09)	1,15	2 284 560
Dividende versé au titre de 2009 (AG du 10/06/10)	1,15	2 284 560
Dividende versé au titre de 2010 (AG du 23/06/11)	1,93	3 834 088
Dividende versé au titre de 2011 (AG du 07/06/12)	1,40	2 781 204
Dividende proposé pour approbation à l'A.G. de juin 2013	1,40	2 781 204



## NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### 25.- Transactions avec les parties liées.

- Les transactions entre le groupe Gérard Perrier Industrie, son principal actionnaire (SFGP) et ses membres du Directoire et du Conseil de Surveillance non dirigeants sont non significatives.
- Avantages accordés aux dirigeants : conformément à l'IAS 24, les principaux dirigeants retenus sont, outre les mandataires sociaux (Président du Conseil de surveillance, Président et Vice Président du Directoire), les cadres salariés qui dirigent une filiale ou une division du groupe.

	2012	2011
Nombre de personnes concernées (équivalent temps plein)	11	10
Rémunérations directes	2 541 116	2 357 030
Indemnité de départ en retraite	255 346	161 809
Avantages en actions	-	-
<b>Total</b>	<b>2 796 462</b>	<b>2 518 839</b>
Jetons de présence alloués aux membres du directoire et du conseil de surveillance non dirigeants	24 000	19 500

- Rémunérations directes : elles s'élèvent à 2 541 116 euros dont 1 517 155 euros de rémunération de base et 1 023 961 euros de rémunération variable payée en 2013 et liée aux performances réalisées en 2012.

### 26.- Autres informations.

#### Engagement Hors Bilan

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Engagements reçus		
Cautions diverses		
<b>Total</b>	-	-
Engagements donnés		
Nantissement, hypothèque	505 699	1 538 268
Cautions sur marchés	2 194 530	1 742 221
Cautions diverses au profit des filiales	6 794 941	6 826 004
<b>Total</b>	<b>9 495 170</b>	<b>10 106 493</b>

Par ailleurs, dans le cadre du rachat de SERA, il existe une garantie d'actif et de passif d'une valeur maximum de 500 000 € avec une franchise de 50 000 €.

#### Droit individuel à la formation (DIF)

Au 31 décembre 2012, le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF par les salariés, est de 78 177 heures. Au cours de l'exercice 2012, 265 heures ont été utilisées.

### 27.- Evénements postérieurs à la clôture du bilan.

Au jour du conseil de surveillance, aucun événement postérieur à la clôture n'est à signaler.





# COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS

**BILAN** au 31 décembre 2012

ACTIF	31/12/2012			31/12/2011
	BRUT	AMORT.PROV.	NET €	NET €
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions Brevets et droits similaires	381 635	349 697	31 938	46 927
Fonds commercial	60 980		60 980	60 980
Autres immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Inst. Tech. Matériel Outillage				
Autres immobilisations corporelles	587 622	437 056	150 566	176 768
Immobilisations en cours			0	0
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations	2 493 956	277 062	2 216 894	2 198 073
Créances rattachées				
Prêts				
Autres immobilisations financières	17 426		17 426	15 593
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>3 541 618</b>	<b>1 063 815</b>	<b>2 477 803</b>	<b>2 498 341</b>
Clients et comptes rattachés	1 791 787		1 791 787	2 021 228
Autres créances	1 690 376		1 690 376	1 528 546
Valeurs mobilières de placement	4 695 654		4 695 654	4 663 565
<i>dont actions propres</i>	<i>320 264</i>		<i>320 264</i>	<i>305 655</i>
Disponibilités	282 530		282 530	409 000
Charges constatées d'avance	51 264		51 264	50 681
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>8 511 611</b>	<b>0</b>	<b>8 511 611</b>	<b>8 673 020</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>12 053 229</b>	<b>1 063 815</b>	<b>10 989 414</b>	<b>11 171 361</b>



## COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS

**BILAN** au 31 décembre 2012

PASSIF	31/12/2012	31/12/2011
	€	€
Capital	1 986 574	1 986 574
Primes d'émission	877 667	877 667
Réserves		
- réserve légale	198 657	198 657
- autres réserves	928 566	928 566
Report à nouveau	1 113 960	98 273
Résultat de l'exercice	2 937 288	3 781 216
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>8 042 713</b>	<b>7 870 954</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>721 343</b>	<b>289 541</b>
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	89	1 832
Emprunts et dettes financières divers	112 673	163 721
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 015 184	1 192 517
Dettes fiscales et sociales	1 097 412	1 652 796
Autres dettes		
<b>DETTES</b>	<b>2 225 358</b>	<b>3 010 866</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>10 989 414</b>	<b>11 171 361</b>



# COMPTE DE RÉSULTAT

au 31 décembre 2012

	2012	%	2011	%
	NET €		NET €	
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	7 293 557	100,00	7 124 855	100,00
Autres charges externes	- 2 244 847	- 30,78	- 2 304 449	- 32,34
<b>VALEUR AJOUTÉE</b>	5 048 710	69,22	4 820 406	67,66
Subventions d'exploitation				
Impôts taxes et versements assimilés	- 142 427	- 1,95	- 113 877	- 1,60
Salaires et traitements	- 1 148 715	- 15,75	- 1 054 977	- 14,81
Charges sociales	- 560 774	- 7,69	- 437 387	- 6,14
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	3 196 794	43,83	3 214 165	45,11
+ Reprises amortissements et provisions	867 670	11,90	382 385	5,37
+ Autres produits de gestion courante	3 200	0,04	13	0,00
- Dotation aux amortissements et provisions	- 662 966	- 9,09	- 69 082	- 0,97
- Autres charges de gestion courante	- 24 164	- 0,33	- 20 434	- 0,29
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	3 380 534	46,35	3 507 047	49,22
+ Produits financiers	845 791	11,60	1 650 519	23,17
- Charges financières	- 2 434	- 0,03	- 25 308	- 0,36
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	4 223 891	57,91	5 132 258	72,03
+ Produits exceptionnels	102 164		110 996	
- Charges exceptionnelles	- 115 773		- 187 662	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	- 13 609		- 76 666	
Impôts sur les bénéfices	- 1 272 994	- 17,45	- 1 274 376	- 17,89
<b>RESULTAT NET COMPTABLE</b>	2 937 288	40,27	3 781 216	53,07



## TABLEAU DE FINANCEMENT EN FLUX DE TRÉSORERIE

(en euros)	31 décembre 2012	31 décembre 2011
<b>Résultat net avant IS</b>	<b>4 210 282</b>	<b>5 055 592</b>
<i>1) Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :</i>		
Amortissements et provisions	662 966	222 562
Reprise sur amortissements et provisions	- 180 219	- 82 842
Impôt sur les sociétés	- 1 272 994	- 1 274 376
- Plus / + Moins-values de cession	5 675	12 200
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>3 425 710</b>	<b>3 933 136</b>
Variation des créances + EENE et autres créances d'exploitation	67 028	- 1 129 018
Variation des dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation	- 732 711	745 800
Variation des dettes hors exploitation	- 52 791	91 610
<b>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</b>	<b>- 718 474</b>	<b>- 291 608</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>2 707 236</b>	<b>3 641 528</b>
<i>2) Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</i>		
Acquisition d'immobilisations	- 39 584	- 107 828
Cession d'immobilisations, nettes d'impôts	3 500	11 500
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>- 36 084</b>	<b>96 328</b>
<i>3) Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :</i>		
Dividendes versés	- 2 765 530	- 3 811 580
Augmentation de capital en numéraire		
Réduction de capital en numéraire		
Achat/vente sur contrat de liquidités	- 14 611	36 457
Souscription d'emprunts		
Remboursement d'emprunts		
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>- 2 780 141</b>	<b>- 3 775 123</b>
<b>Variations de trésorerie</b>	<b>- 108 989</b>	<b>- 229 923</b>
<b>Trésorerie d'ouverture (1)</b>	<b>4 766 909</b>	<b>4 996 832</b>
<b>Trésorerie de clôture (1)</b>	<b>4 657 920</b>	<b>4 766 909</b>

(1) Non compris les titres détenus en auto-contrôle pour

320 264

305 655



## PROJET D'AFFECTATION DU RÉSULTAT SOCIAL

(en euros)		
<i>Origine</i>		
Report à nouveau antérieur	1 113 960	
Résultat de l'exercice	2 937 288	
<i>Affectations</i>		
Réserve légale		
Dividende courant		2 781 204
Report à nouveau		1 270 044
<b>Total</b>	<b>4 051 248</b>	<b>4 051 248</b>

Les dividendes versés en 2013 font l'objet d'un abattement de 40% (identique à celui de 2012) pour les personnes physiques domiciliées en France.

Au titre des derniers exercices, le dividende alloué par action a été le suivant.

Exercice	Dividende net (euro)
2008	1,15
2009	1,15
2010	1,93
2011	1.40
2012 (p)	1.40

(p) proposé à la prochaine AG des actionnaires le 6 juin 2013



# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS

Le 31 décembre 2012

## 1.- Faits particuliers de l'exercice

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juin 2012, le Directoire a été autorisé à procéder à l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit du personnel salarié de la société ou des sociétés liées à l'exclusion des membres du directoire.

## 2.- Règles et méthodes comptables.

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2012 sont présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France avec notamment l'application, pour les informations significatives, des règlements suivants :

- la loi du 30 avril 1983 et le décret du 29 novembre 1983
- l'arrêté du 20 juin 1999 (règlement CRC 99-03)
- le règlement CRC 2002-10 concernant les amortissements et les dépréciations
- le règlement CRC 2004-6 visant les actifs.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Immobilisations décomposables – Non applicable, donc pas de retraitement à effectuer.
- Immobilisations non décomposables – Ces immobilisations, corporelles et incorporelles, sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Leur méthode et durée d'amortissement n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent, la durée d'utilisation de ces actifs est identique à la durée d'usage. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation :

- Logiciels : .....3 ans
- Matériel et outillage industriel : .....5 ans
- Agencements et installations générales : .....10 ans
- Matériel de transport : .....4-5 ans
- Matériel de bureau informatique : .....3-5 ans
- Mobilier : .....8-10 ans

- Participations et créances rattachées.

La valeur brute des participations est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque l'actif net des filiales et leurs perspectives de résultat à court terme le justifient.

- Créances.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- Valeurs mobilières de placement.

Les valeurs mobilières de placement ont été enregistrées à leur coût d'acquisition. En cas de cession concernant des titres de même nature, le prix de revient des titres cédés a été déterminé selon la méthode du premier entré premier sorti. A la clôture de chaque exercice, une provision pour dépréciation est enregistrée si la valeur comptable est supérieure à la valeur de marché.

## 3.- Notes relatives à certains postes.

### 3.1- Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes (en euros)	Au 31/12/2011	Acquisitions	Diminutions	Au 31/12/2012
Fonds de commerce	60 980			60 980
Logiciels	370 402	11 233		381 635
<b>Total</b>	<b>431 382</b>	<b>11 233</b>	<b>0</b>	<b>442 615</b>

Amortissements / Dépréciation (en euros)	Au 31/12/2011	Dotations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Au 31/12/2012
Logiciels	323 475	26 222		349 697
<b>Total</b>	<b>323 475</b>	<b>26 222</b>	<b>0</b>	<b>349 697</b>



# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS

Le 31 décembre 2012

## 3.2 - Immobilisations corporelles

Valeurs brutes (en euros)	Au 31/12/2011	Acquisitions	Diminutions	Au 31/12/2012
Agencements et installations	212 978	10 326		223 304
Matériel de transport	76 105	6 070	- 31 434	50 741
Matériel de bureau, Informatique	185 598	10 122	- 3 657	192 063
Mobilier	121 514			121 514
<b>Total</b>	<b>596 195</b>	<b>26 518</b>	<b>- 35 091</b>	<b>587 622</b>

Amortissements (en euros)	Au 31/12/2011	Dotations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Au 31/12/2012
Agencements et installations	191 530	2 645		194 175
Matériel de transport	27 831	12 081	- 23 702	16 210
Matériel de bureau, Informatique	118 621	22 484	- 2 213	138 892
Mobilier	81 445	6 334		87 779
<b>Total</b>	<b>419 427</b>	<b>43 544</b>	<b>- 25 915</b>	<b>437 056</b>

## 3.3 - Immobilisations Financières

Valeurs brutes (en euros)	Au 31/12/2011	Acquisitions	Diminutions	Au 31/12/2012
Titres de participations	2 493 956			2 493 956
Autres immo. financières	15 593	1 833		17 426
<b>Total</b>	<b>2 509 549</b>	<b>1 833</b>	<b>0</b>	<b>2 511 382</b>

Provision (en euros)	Au 31/12/2011	Dotations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Au 31/12/2012
Provision pour dépréciation des titres Gebat	295 883		- 18 821	277 062
<b>Total</b>	<b>295 883</b>	<b>0</b>	<b>- 18 821</b>	<b>277 062</b>

## 3.4 - Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés se décomposent comme suit.

(en euros)	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Créances commerciales	1 785 360	1 874 723
Factures à établir	6 427	146 505
<b>Total</b>	<b>1 791 787</b>	<b>2 021 228</b>

Les créances clients ont toutes une échéance inférieure à 1 an.

## 3.5 - Autres créances

Le montant net des autres actifs courants est le suivant :

(en euros)	31 / 12 / 2012	31 / 12 / 2011
Fournisseurs débiteurs	0	225
Salariés	20 000	0
Etat - produit à recevoir		35 110
Etat - Impôt	146 609	180 647
Autres débiteurs	1 523 767	1 312 564
<b>Total</b>	<b>1 690 376</b>	<b>1 528 546</b>

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juin 2012, le Directoire a procédé à l'attribution d'actions gratuites au profit du personnel salarié de la société ou des sociétés liées à l'exclusion des membres du directoire. Les autres débiteurs, à hauteur de 581 K€, correspondent à la refacturation du coût du plan d'actions gratuites ainsi que la cotisation patronale sur ce plan pour la part destiné au personnel salarié des sociétés liées. Le reste du poste autres débiteurs correspond au compte courant des sociétés liées notamment pour la part IS (intégration fiscale).



# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS

Le 31 décembre 2012

## 3.6 - Valeurs mobilières de placement.

	Valeur historique au 31 / 12 / 2012	Valeur d'inventaire au 31 / 12 / 2012	PV latente au 31 / 12 / 2012	MV latente au 31 / 12 / 2012
Portefeuille des VMP (hors actions propres)	4 375 390	4 375 390		
Actions propres	320 264	370 271	50 007	

	Valeur historique	Nombre d'actions
Actions propres au 31/12 /2011	305 655	11 245
Acquisitions de l'exercice	964 870	
Cessions de l'exercice	- 950 261	
Actions propres au 31/12 /2012	320 264	11 517

## 3.7 - Capitaux propres.

### 3.7.1- Capital social.

Composition du capital social	Nombre	Valeur nominale (€)
1- Actions composant le capital social au début de l'exercice	1 986 574	1,00
2- Actions composant le capital social en fin d'exercice	1 986 574	1,00

### 3.7.2 - Options de souscription ou d'achat d'actions et actions gratuites.

#### 3.7.2.1 – Options d'achats ou de souscription

Au 31 décembre 2012, il n'existe aucun plan d'options de souscriptions en cours de validité en faveur d'un dirigeant.

#### 3.7.2.2 – Actions Gratuites

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juin 2012, le Directoire a été autorisé à procéder à l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit du personnel salarié de la société ou des sociétés liées à l'exclusion des membres du directoire.

Ces plans prévoient que les actions gratuites ne seront attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période de quatre ans. En outre, l'acquisition définitive des actions gratuites est subordonnée à l'atteinte d'objectifs basés sur le chiffre d'affaires et / ou le résultat net à l'issue de la période d'acquisition.



# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS

Le 31 décembre 2012

La situation relative au plan d'actions gratuites est synthétisée dans le tableau ci-dessous :

Type	Dates			Nombre d'actions			Solde	Cours à la date d'attribution
	d'attribution	d'acquisition définitive	de disponibilités	Attribuées	Acquises	Annulées		
Actions gratuites	07/06/2012	07/06/2016	07/06/2016	25 000	0	0	25 000	28,82

Le coût du plan d'attribution d'actions gratuites (cotisation patronale incluse) a été refacturé par la société à l'ensemble des sociétés liées au prorata du nombre d'actions gratuites attribués aux personnels de ces dernières.

La charge de l'exercice restant pour l'entreprise est donc de 62 406 € (dont 32 256 € de cotisation patronale).

### 3.7.3- Variation des capitaux propres.

Situation des capitaux propres d'ouverture	7 870 954
Mouvements durant l'exercice	
Dividendes versés	- 2 781 204
Bénéfice net comptable de l'exercice	2 937 288
Report à nouveau (1)	15 676
Situation des capitaux propres de clôture	8 042 714

(1) Les dividendes de l'exercice 2011 versés en 2012 et relatifs aux actions propres, ont été imputés en report à nouveau par décision de l'assemblée des actionnaires du 7 juin 2012.

### 3.8- Provision pour risques et charges.

(en euros)	Montant au 31/12/2011	Dotation de l'exercice	Transfert d'affectation	Reprise de l'exercice		Montant au 31/12/2012
				Pour utilisation	Pour non utilisation	
Contrôles Urssaf	57 700					57 700
Contrôles fiscaux	95 780			- 95 780		0
Provisions pour impôt	136 061			- 15 118		120 943
Plan d'attribution d'actions gratuites		542 700				542 700
<b>Total</b>	<b>289 541</b>	<b>542 700</b>	<b>0</b>	<b>-110 898</b>	<b>0</b>	<b>721 343</b>

Contrôles Urssaf : la société fait l'objet d'un contrôle Urssaf portant sur les exercices 2008, 2009 et 2010. Une partie des chefs de redressement a été contesté mais une provision de 57 700 € a été constituée au 31 décembre 2011 pour couvrir le risque éventuel.

Le litige étant toujours en cours, la provision est maintenue au 31 décembre 2012.

### 3.9- Dettes fournisseurs et comptes rattachés.

L'intégralité des dettes fournisseurs a une antériorité inférieure à 1 an.

### 3.10- Chiffre d'affaires.

Il est constitué des redevances de gestion perçues des filiales.

### 3.11- Produits et charges financiers.

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
<i>Produits financiers</i>	<i>845 791</i>	<i>1 650 519</i>
Dividendes des filiales	700 000	1 500 000
QP profit SCI	3 978	4 951
Revenus de créances de participations	21 412	11 405
Produits sur VMP	101 448	127 744
Produits de cession VMP	132	217
Reprise provision titres de participation	18 821	3 338
Reprise provision VMP	-	2 864
<i>Charges financières</i>	<i>2 434</i>	<i>25 308</i>
Intérêts sur emprunts		
Intérêts des découverts	- 311	4 127
Intérêts de retards		
Charges de cession VMP	2 745	21 181
Dotation provision VMP		
Dotation provision titres de participation		
<b>Résultat financier</b>	<b>843 357</b>	<b>1 625 211</b>



## ANNEXE DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS

Le 31 décembre 2012

### 3.12- Produits et charges exceptionnels.

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
<i>Produits exceptionnels</i>	<i>102 164</i>	<i>110 996</i>
Degrevement d'impôt	2 884	35 110
Produits de cession d'élément d'actif	3 500	11 500
Reprise provision pour contrôle fiscal	95 780	64 386
<i>Charges exceptionnelles</i>	<i>115 773</i>	<i>187 662</i>
Amendes		222
Intérêts de retard sur redressement fiscaux	15 097	
Redressement fiscaux	91 501	10 260
Valeurs nette comptables immo, corp, ceedes	9 175	23 700
Dotation provision pour contrôle fiscal		95 780
Dotation provision pour contrôle URSSAF		57 700
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>- 13 609</b>	<b>- 76 666</b>

### 3.13- Impôt sur les bénéfices.

La SA Gérard Perrier Industrie est la société de tête du groupe intégrée fiscalement depuis le 1er janvier 1997. Conformément à la convention d'intégration fiscale, chaque société filiale intégrée contribue au paiement de l'impôt et le comptabilise comme si elle était imposée distinctement. La société de tête de groupe enregistre le solde d'impôt par rapport au résultat d'ensemble.

	Impôt comptabilisé	Impôt théorique (si absence intégration)
Impôt société à 33,33 %	1 193 683	1 205 350
Contributions sociales 3,3 %	98 081	14 598
Crédit d'impôts	- 3 652	- 3 652
Provisions pour impôts	- 15 118	- 15 118
<b>Total</b>	<b>1 272 994</b>	<b>1 201 178</b>

### 3.14- Transactions avec les parties liées.

Les transactions entre la société Gérard Perrier Industrie, son principal actionnaire (SFGP) et ses membres du Directoire et du Conseil de Surveillance non dirigeants sont non significatives.

#### Rémunération des organes de direction :

Sont présentées ci-dessous les rémunérations directes et indirectes des organes d'administration et de direction de la société à raison de leur fonction.

Les sommes mentionnées par catégorie comprennent notamment les rémunérations brutes, les avantages en nature, les engagements en matière de pension de retraite, les honoraires et indemnités assimilées ainsi que les jetons de présence.

Organes d'administration	24 000
Organes de direction	1 341 219

### 3.15 - Effectifs.

	Personnel salarié 31/12 / 2012	Personnel salarié 31/12 / 2011	Personnel salarié 31/12 / 2010
Cadres	10	10	9
Employés	3	3	2
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>11</b>



# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS

Le 31 décembre 2012

## 3.16 - Autres informations.

### 3.16.1 - Secteurs distincts d'activité

La société Gérard Perrier Industrie rappelle qu'elle pratique la méthode des secteurs distincts d'activité. A ce titre, elle distingue les 2 secteurs suivants :

- le secteur des prestations de services,
- le secteur financier.

### 3.16.2 - Droit individuel à formation (DIF)

Les droits acquis au titre du DIF s'élèvent à 1 166,5 heures au 31 décembre 2012, contre 1 113,5 heures au 31 décembre 2011. Au cours de l'exercice 2012, 12 heures de DIF ont été utilisées.

### 3.16.3 - Appartenance à un groupe.

La société Gérard Perrier Industrie détenue à 61,02 % par la société S.F.G.P., est consolidée par cette dernière selon la méthode de l'intégration globale.

### 3.16.4 - Indemnités de fin de carrière.

Le montant de l'engagement en matière d'indemnités de fin de carrière s'élève à 101 723 €.

### 3.16.5 - Honoraires de commissariat aux comptes.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012, les honoraires de commissariat aux comptes s'élèvent à 8 640 € H.T.

## 3.17 - Liste des filiales.

Sociétés	Capital	Réserves & Résultats	% de détention	Valeur brute d'inventaire des titres	Valeur nette d'inventaire des titres	Prêt, avance	Chiffre d'affaires 2012	Dividendes versés	Résultat au 31/12 / 2012
SAS SOTEB	1 500 000	11 200 335	100,00	1 771 350	1 771 350	131 679	44 219 427	350 000	1 660 787
SAS GERAL	1 500 000	15 175 562	100,00	313 710	313 710	0	34 580 515	350 000	1 902 980
SARL GEBAT	50 000	56 601	100,00	382 664	105 602	10 319	240 000		19 821



## RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en euros)	2012	2011	2010	2009	2008
<b>Situation financière en fin d'exercice</b>					
Capital social	1 986 574	1 986 574	1 986 574	1 986 574	1 986 574
Nombre d'actions émises	1 986 574	1 986 574	1 986 574	1 986 574	1 986 574
Nombre maximal d'actions par exercice de droit de souscription	0	0	0	0	0
<b>Résultat global des opérations effectives</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	7 293 557	7 124 855	6 037 122	5 309 490	5 414 435
Bénéfices avant impôts amortissements et provisions	4 708 147	5 207 565	4 515 719	3 058 224	3 665 583
Impôts sur les bénéfices	1 272 994	1 274 376	1 219 896	763 690	733 424
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	2 937 288	3 781 216	3 198 437	2 350 743	2 848 258
Montant des bénéfices distribués (1)	2 781 204	2 781 204	3 834 088	2 284 560	2 284 560
<b>Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
Bénéfices après impôts, mais avant amortissements et provisions amortissements et provisions	1,73	1,98	1,66	1,15	1,47
Bénéfices après impôts, Dividende versé à chaque action (1)	1,48 1,40	1,90 1,40	1,61 1,93	1,18 1,15	1,43 1,15
<b>Personnel</b>					
Nombre de salariés	13	13	11	11	10
Montant de la masse salariale	1 148 715	1 054 977	951 704	1 369 282	1 122 018
Cotisations sociales et avantages sociaux	560 774	437 387	391 294	421 164	379 103

(1) Montant qui sera proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 juin 2013.





## **ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL** **(Article L.451-1-2 du Code Monétaire et Financier)**

J'atteste, après avoir pris toutes mesures raisonnables à cet effet, que les informations contenues dans le présent document sont à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Saint Priest le 24 avril 2013.

Le Co-Président du Directoire  
Grégoire CACCIAPUOTI



# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société GERARD PERRIER INDUSTRIE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Le Groupe procède, à chaque clôture, à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie, tel que cela est mentionné à la note 2.7 aux Etats Financiers Consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note précitée donne une information appropriée. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Valence et Chambéry, le 25 avril 2013

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
GROUPE SR CONSEIL  
*Philippe PAUTRAT*

MAZARS & SEFCO  
*Jean-Pierre PEDRENO*



# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

## SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société « GERARD PERRIER INDUSTRIE », tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues, et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fait à Chambéry et Valence, le 25 avril 2013

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
MAZARS & SEFCO  
*Jean-Pierre PEDRENO*

GROUPE SR CONSEIL  
*Philippe PAUTRAT*

### II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants : La note « Règles et Méthodes Comptables » de l'annexe expose, notamment les principes comptables relatifs à l'évaluation des titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des principes comptables visés ci-dessus, des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III - VERIFICATIONS DES INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.



# RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 6 JUIN 2013

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2012, et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice et l'affectation du résultat.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports des Commissaires aux Comptes, du Conseil de Surveillance, du Président du Conseil de Surveillance et du Comité d'Audit.

## 1. SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

### 1.1. ACTIVITE DU GROUPE / PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES

L'activité consolidée réalisée par la société GERARD PERRIER INDUSTRIE et ses filiales s'est élevée pour l'exercice à 130 038 594 euros contre 121 672 490 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel courant a atteint 11 590 452 euros contre 10 533 341 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat net du Groupe ressort à 7 944 186 euros contre 7 013 982 euros pour l'exercice précédent.

Le Groupe emploie au 31 décembre 2012 : 1110 personnes contre 1022 personnes au 31 décembre 2011 (hors personnel intérimaire).

### 1.2 ACTIVITE DE LA SOCIETE, DE SES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES

#### 1.2.1. ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, notre société a poursuivi sa politique d'assistance, de conseil, d'animation et de contrôle, auprès de ses filiales et des sous-filiales.

Notamment à ce titre, elle fixe les objectifs annuels de toutes les sociétés du groupe et elle assure l'animation des différents centres de profit pour l'atteinte des résultats. De plus, elle gère la communication et les obligations induites par la présence de la société en bourse. Enfin, elle est en charge de la croissance externe.

Nous vous rappelons que votre société est également Présidente des SAS SOTEB et GERAL.

#### 1.2.2. ACTIVITE DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, l'activité des filiales et sociétés contrôlées a été la suivante:

*Concernant la SAS SOTEB*, l'année 2012 a été caractérisée par :

Le chiffre d'affaires est de 44 219 427 euros contre 45 347 504 euros l'an passé, soit une diminution de 2,49 %.

Le résultat net a diminué de 8,33 % soit 1 660 787 euros contre 1 811 661 euros l'an passé.

SOTEB a réussi à maintenir un bon niveau d'activité après une année 2011 qui avait atteint un niveau record, les investissements industriels ont été soutenus tout au long de l'année.

Le fait marquant de l'exercice :

*Concernant la SAS GERAL*, l'année 2012 a été caractérisée par :

Le chiffre d'affaires est passé à 34 580 515 euros contre 33 564 828 euros l'an passé, soit une progression de 3,03 %.

Le résultat net a diminué de 3,06 % soit 1 902 981 euros contre 1 963 119 euros l'an passé.

GERAL a connu une progression, portée par le bon comportement des fabricants de biens d'équipement.

*Concernant la SARL GEBAT*, le chiffre d'affaires a été de 240 000 euros contre 250 000 euros l'année passée.

La société a poursuivi ses prestations de maintenance des bâtiments des sociétés du groupe.

Le résultat net a progressé soit 19 822 euros contre 3 338 euros, l'an passé.



## RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 6 JUIN 2013

Le fait marquant de l'exercice : La Société GEBAT a été dissoute par anticipation à compter du 12 décembre 2012. En application des dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du code Civil, cette dissolution a entraîné la transmission universelle du patrimoine de la Société GEBAT à notre Société au 2 janvier 2013, sans qu'il y ait lieu à liquidation. Cette opération a bénéficié du régime fiscal de faveur des articles 210 A et suivants du Code Général des Impôts. L'évaluation des activités transmises par la Société GEBAT a été réalisée sur la base de la valeur comptable qui ressort des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012, conformément aux dispositions du Règlement du Comité de la Réglementation comptable n°2004-01 du 4 mai 2004.

Concernant la SARL SOTEB NATIONAL ELEKTRO (détenue à 100% par SOTEB) :

Le chiffre d'affaires de la SARL SOTEB NATIONAL ELEKTRO, contrôlée indirectement, est de 2 462 030 euros (contre 2 335 189 euros l'an dernier) et le résultat ressort bénéficiaire de 104 914 euros (contre un résultat déficitaire de -460 909 euros l'an passé).

Le fait marquant de l'exercice est le retour aux bénéfices par un recentrage de l'activité de la filiale suisse.

Concernant la Société SOTEB NATIONAL ELEKTRO SUISSE (détenue à 100 % par SOTEB NATIONAL ELEKTRO)

Le chiffre d'affaires de la SARL SOTEB NATIONAL ELEKTRO SUISSE, contrôlée indirectement, est de 2 360 046 CHF et le résultat bénéficiaire de 163 390 CHF.

Le fait marquant de l'exercice est le retour aux bénéfices grâce au recentrage de l'activité sur le client CERN.

Concernant la SCI ROTHONNE (détenue à 99% par GERAL, sa présidente) :

Le chiffre d'affaires de la SCI DE ROTHONNE, contrôlée indirectement est de 890 027 euros contre 809 077 euros l'an passé et le résultat de 397 318 euros contre 495 107 euros l'an passé.

La SCI porte l'ensemble des bâtiments industriels du pôle fabrication (GERAL).

Concernant la SAS ARDECHE APPLICATIONS TECHNIQUES D'ELECTRICITE ET DE MESURES – ARDATEM (détenue à 100% par SOTEB, sa Présidente)

Le chiffre d'affaires de la SAS ARDECHE APPLICATIONS TECHNIQUES D'ELECTRICITE ET DE MESURES – ARDATEM, contrôlée indirectement est de 32 386 923 euros contre 28 653 216 euros l'an passé et le résultat de 1 564 594 euros contre 1 015 080 euros l'an passé.

La société continue de progresser grâce à son très bon positionnement sur le marché porteur de la maintenance nucléaire.

Concernant la SAS SEIREL AUTOMATISMES (détenue à 100% par GERAL, Présidente):

Le chiffre d'affaires de la SAS SEIREL AUTOMATISMES, contrôlée indirectement est de 6 896 189 euros contre 7 551 587 euros et le résultat de 344 504 euros contre 491 215 euros l'an passé.

Concernant la SARL SEIREL-ANDORRE (détenue à 49 % par SEIREL AUTOMATISMES):

Le chiffre d'affaires de la SARL SEIREL-ANDORRE, contrôlée indirectement est de 415 348 euros contre 654 809 euros l'an passé et le résultat est bénéficiaire de 6 755 euros contre 48 941 euros l'an passé.

Concernant la SAS SERA (détenue à 100 % par GERAL):

Le chiffre d'affaires de la SAS SERA, contrôlée indirectement est de 8 836 704 euros contre 7 083 786 euros l'an passé et le résultat est bénéficiaire de 105 385 euros contre - 821 828 euros l'an passé.

### 2. PERSPECTIVES DU GROUPE POUR 2013 - ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET PERSPECTIVES D'AVENIR.

2.1. Pour 2013, le Groupe GERARD PERRIER INDUSTRIE prévoit une stabilité de son activité aux environs de 130-132 M€ et un résultat opérationnel courant dans la moyenne historique.



# RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 6 JUIN 2013

2.2 Les objectifs de chiffre d'affaires de la société et de ses filiales pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2013 sont les suivants (en K€):

	CHIFFRE D'AFFAIRES
SA GPI	7 000
SAS SOTEB	44 000
SAS GERAL	33 000
SARL SOTEB NATIONAL ELEKTRO (SUISSE inclu)	5 500
SAS ARDATEM	35 000
SAS SEIREL AUTOMATISMES	8 500
SAS SERA	9 000

### 3. ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES Pour 2013 la Direction attend les tendances suivantes:

Le pôle fabrication devrait connaître une activité stable,

Le pôle installation/maintenance consolide ses positions fortes chez ses clients historiques grâce à des contrats pluriannuels et devrait connaître une activité stable.

Le pôle énergie profite de son positionnement sur le marché de l'énergie et devrait continuer sa progression à un rythme soutenu de l'ordre de 8 à 10%.

### 4. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Le principal risque pour l'activité du groupe est la conjoncture macroéconomique qui reste incertaine.

### 5. UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Il n'y a pas d'observation particulière sur ce thème.

### 6. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture n'est à signaler.

### 7. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L232-1 du Code de Commerce, nous vous informons que notre société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Ces dépenses sont effectuées par les filiales industrielles du Groupe.

### 8. CONSÉQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ ET PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Conformément aux dispositions des articles R 225-104 et R225-105 du Code de Commerce et pris en application de l'article L225-102-1 alinéa 4 du Code de Commerce nous vous donnons les informations suivantes :

#### 8.1 Informations sociales

##### Emploi

- Les effectifs – les embauches :

Le Groupe GERARD PERRIER INDUSTRIE a au 31 décembre 2012 un effectif total de 1110 personnes et il a été procédé dans l'année à 88 embauches (net, hors croissance externe) par contrat à durée indéterminée.

- Les rémunérations et leur évolution :

Les rémunérations sont conformes aux marchés locaux et ont une évolution supérieure au coût de la vie, afin d'améliorer le pouvoir d'achat des salariés.

Une augmentation générale est prévue chaque année ainsi qu'une enveloppe destinée aux augmentations individuelles et promotions.

- L'entretien annuel d'évaluation :

Les entretiens annuels sont organisés chaque année dans chacune des sociétés du groupe.

Cet entretien est un élément central de la politique de développement des Ressources Humaines. Sont abordés le bilan individuel et l'atteinte des objectifs ainsi que les perspectives et objectifs de l'année à venir.

##### Organisation du travail

- Organisation du temps de travail :

L'horaire hebdomadaire de travail est de 38 heures pour les salariés à temps plein des sociétés SOTEB, GERAL et GPI, de 35 heures pour les sociétés ARDATEM, SNE et SEIREL et SERA ; nous avons peu d'absentéisme.

##### Relations sociales

Chaque filiale du groupe organise des réunions du Comité d'Entreprise et une réunion mensuelle des délégués du personnel.

##### Santé et sécurité

- Les conditions de santé et de sécurité au travail :



# RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 6 JUIN 2013

Au sein des sociétés du groupe, tout nouveau salarié (intérimaire compris) est informé des règles d'hygiène et sécurité en vigueur dans l'entreprise ; au cours de la formation du nouvel entrant celui-ci reçoit un livret d'accueil récapitulatif notamment des règles fondamentales. Il est sensibilisé aux conditions d'emploi dans l'entreprise notamment le port des EPI et la nécessité de travailler en sécurité. Pour certaines activités des formations spécifiques aux risques sont délivrées.

Le Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail se réunit plusieurs fois par an. Des sauveteurs-secouristes sont formés. Un défibrillateur est installé dans chaque établissement.

## Formation

- La politique mise en œuvre en matière de formation :  
Chaque année un plan de formation est défini pour l'ensemble des catégories de personnel.

Au-delà du plan de formation, les salariés ayant acquis une année d'ancienneté bénéficient d'un Droit Individuel à la Formation (DIF).

## Egalité de traitement

- Politique de lutte contre la discrimination :

Une attention particulière est portée, afin qu'aucun critère tel les origines, race ou religion ne vienne interférer dans le processus de gestion des ressources humaines tels que le recrutement ou l'évolution de carrière.

- Mesures en faveur de l'égalité hommes – femmes :

Un plan d'action pour chaque filiale concernée a été mis en œuvre mettant en avant les objectifs à atteindre.

- Mesures prises en faveur de l'emploi et l'insertion des personnes handicapées :

Les filiales emploient 26 handicapés et privilégient chaque fois que cela est possible le recours à des ateliers protégés.

## **8.2 Informations environnementales**

### Politique générale en matière environnementale

Le métier du groupe, l'automatisme et les équipements électriques, est peu polluant.

Le groupe a toujours mené une politique de qualité et de prévention des risques pour le personnel et pour l'environnement.

Toutes les sociétés sont certifiées ISO 9001 version 2008 ; notre filiale GERAL est certifiée ISO 14001 (système de management environnemental) depuis 2008.

Dans la filiale GERAL, la plus exposée, un responsable environnement et sécurité est garant de la politique de prévention des risques.

Tous les sites respectent les réglementations environnementales qui leur incombent.

La vigilance apportée par les sociétés à la protection de l'environnement permet de n'avoir aucune provision à constater pour d'éventuels litiges ou réparations de dommages.

### Pollution et gestion des déchets

L'ensemble des filiales traite les différents déchets dangereux ou non dangereux.

Le cas échéant, ils sont envoyés vers des centres agréés ou sont suivis jusqu'à destruction complète par le biais d'une procédure de suivi des déchets.

Des actions continues sont menées sur chaque site pour limiter les déchets.

Les déchets type papier, verre, ferraille, déchets d'équipements électriques et électronique font l'objet de collecte et recyclage.

Le carton est compacté et recyclé.

### Utilisation durable des ressources

Les activités industrielles du groupe ne se trouvent pas en région actuellement en déficit d'eau, néanmoins une attention particulière est consacrée à la réduction de la consommation.

### Changement climatique

Nous ne savons pas évaluer notre impact en la matière ne disposant pas des outils de mesure.

### Protection de la biodiversité

Les activités du groupe n'affectent pas, à notre connaissance, la biodiversité.

### Engagements sociétaux en faveur du développement durable

Dans le choix de nos fournisseurs, nous prenons en compte les enjeux sociaux et environnementaux.

Nous sommes à l'écoute des populations riveraines pour répondre à leurs éventuelles questions.

Notre engagement s'efforce d'allier la performance économique, la protection de l'environnement, et le respect social afin de préserver la qualité de vie des générations présentes et futures.



# RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 6 JUIN 2013

## 8.3. Prévention des risques technologiques

La Direction précise qu'elle ne voit pas de risques technologiques majeurs qui pourraient créer un élément d'incertitude quant à l'activité des sociétés du groupe.

## 9. ACTIONNARIAT SALARIE

Nous vous rappelons que :

- la Société n'est pas contrôlée au sens de l'article L. 233-16 du présent code par une société qui a mis en place, dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L. 3344-1 du Code du travail, un dispositif d'augmentation de capital dont peuvent bénéficier les salariés de la Société et que l'alinéa 2 précité est en conséquence applicable ;
- le rapport de gestion du Directoire pour le dernier exercice clos fait ressortir une participation des salariés de 0,88 % au 31 décembre 2012, inférieure au seuil légal ;
- l'alinéa 2 précité prévoit que le délai de trois ans est repoussé à cinq ans si, à l'occasion d'une augmentation de capital en numéraire une Assemblée Générale Extraordinaire s'est prononcée depuis moins de trois ans sur un projet de résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital réservée aux salariés ;
- la Société remplit ces conditions dans la mesure où l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 7 juin 2012 pour augmenter le capital s'est prononcée sur un projet de résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital réservée aux salariés ;
- il n'y a donc pas lieu de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de proposer, en application de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, une augmentation du capital social en numéraire réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18, L. 3332-19 et L. 3332-20 du Code du travail.

## 10. MESURES SPECIALES CONCERNANT LES ACTIVITES CLASSEES

Nous vous rappelons que notre Société n'exploite aucune installation classée.

Toutefois nous exerçons sur ces sites de manière habituelle des prestations pour le compte de l'exploitant.

- Sur notre politique de prévention du risque d'accident technologique :

La Direction précise qu'elle ne voit pas de risques technologiques majeurs qui pourraient créer un élément d'incertitude quant à l'activité des sociétés du groupe.

## 11- SANCTIONS POUR PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

Nous vous indiquons, que conformément aux dispositions de l'article L. 464-2, alinéa 5 du Code de commerce, nous n'avons pas fait l'objet de condamnation par l'Autorité de la concurrence.

## 12- FILIALES ET PARTICIPATIONS

### 12.1. - Sociétés contrôlées

Notre Société contrôle au 31 décembre 2012 les sociétés suivantes :

Directement :

La SAS SOTEB,	100%
La SAS GERAL	100%
La SARL GEBAT	100 %

Indirectement :

La SARL SOTEB NATIONAL ELEKTRO filiale à 100% de la SAS SOTEB,

La SAS ARDECHE APPLICATIONS TECHNIQUES D'ELECTRICITE ET DE MESURES – ARDATEM, filiale à 100 % de la SAS SOTEB.

La SCI DE ROTHONNE étant filiale à 99% de la SAS GERAL et propriétaire des bâtiments occupés par la SAS GERAL.

La SAS SEIREL AUTOMATISMES étant filiale à 100 % de la SAS GERAL

La SARL SEIREL-ANDORRE étant filiale à 49 % de la SAS SEIREL AUTOMATISMES

La SARL SNE SUISSE étant filiale à 100 % de SOTEB NATIONAL ELEKTRO

La SAS SERA étant filiale à 100 % de la SAS GERAL.

### 12.2. - Prise de participation ou prise de contrôle

Néant.

### 12.3. Cession de participations

Néant.

## 13. OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 7 juin 2012 a autorisé un programme de rachat d'actions mis en œuvre par le Directoire le 7 juin 2012.

Au 31 décembre 2012 nous possédons 10 211 actions de notre société au titre du programme de rachat. Toutefois, la société détient 1306 actions au titre du contrat d'animation géré par Gilbert Dupont pour assurer la liquidité du titre.



# RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 6 JUIN 2013

Au cours de l'exercice, nous avons acheté 211 actions.

Lesdites actions devant permettre à la Société, notamment par ordre de priorité décroissant :

- l'animation du marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissements indépendant conforme à une charte de déontologie reconnue par l'autorité des marchés financiers ;
- l'attribution des titres rachetés aux salariés de la Société ou des sociétés liées au sens des articles L225-180 et L225-197-2 du Code de Commerce dans le cadre des plans d'options d'achat d'actions et des attributions gratuites d'actions
- l'optimisation, la gestion financière et patrimoniale de la Société en pouvant notamment disposer de titres destinés à être remis à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opération de croissance externe ;

## 14. INFORMATION SUR LA DETENTION DU CAPITAL PAR CERTAINS ACTIONNAIRES AU 31 DECEMBRE 2012

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de commerce, et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L 233-7 et L 233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtième ou des dix-neuf vingtième du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales :

	CAPITAL SOCIAL		DROITS DE VOTE	
	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012
<b>SFGP</b>	61,01 %	61,01 %	75,04 %	75,78 %

## 15. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2012, via le FCP Gérard Perrier Industrie : 0,88% du capital (0,55 % des droits de vote).

## 16. EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS DE LA SOCIETE - AFFECTATION

### 16.1. Examen des comptes et résultats.

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le chiffre d'affaires s'est élevé à 7 293 557,94 euros contre 7 124 855,50 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 2,36%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 870 871,49 euros contre 382 397,39 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 0 euro contre 0 euro pour l'exercice précédent

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 2 244 844,57 euros contre 2 304 449,42 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -2,58%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 142 427,15 euros contre 113 876,93 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 25,07%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 1 148 715,79 euros contre 1 054 976,80 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 8,88%.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 560 774,95 euros contre 437 387,33 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 28,21%.

L'effectif salarié moyen s'élève à 13 contre 10 pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 662 966,92 euros contre 69 081,69 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 24 164,76 euros contre 20 434,14 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 18,25%.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 4 783 894,14 euros contre 4 000 206,31 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 19,59%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 3 380 535,29 euros contre 3 507 047,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -3,60%.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 843 356,99 euros (1 625 211,07 euros



# RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 6 JUIN 2013

pour l'exercice précédent), il s'établit à 4 223 892,28 euros contre 5 132 257,65 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -17,69%..

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -13 609,53 euros contre - 76 665,80 euros pour l'exercice précédent,
- de l'impôt sur les sociétés de 1 272 994,00 euros contre 1 274 376,00 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012 se solde par un bénéfice de 2 937 288,75 euros contre un bénéfice de 3 781 215,85 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -22,31%.

## 16.2. Analyse de l'évolution des affaires et des résultats et de la situation financière de la Société et de ses filiales.

La Direction confirme que l'ensemble des divisions est très bien positionné sur leurs marchés.

Pour les commentaires sur l'évolution des affaires par filiales, il convient de se reporter aux paragraphes 1.2.2 & 2. Commentaires concernant la situation financière de la société et de ses filiales :

- La situation financière du groupe est très saine. Elle nous permet d'assurer le développement de nos activités tout en continuant à rémunérer nos actionnaires avec un dividende supérieur à la moyenne du marché.
- De plus, les sociétés du groupe réalisent leur activité sur tous les secteurs de l'industrie, ce qui répartit le risque, les clients étant principalement des groupes importants dont le risque financier est relativement limité.
- Les activités sont peu sensibles à l'évolution du coût des matières premières.

Egalement en application de l'article D 441-4 du Code de Commerce, nous vous informons que la décomposition au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2012 du poste « fournisseurs » est la suivante :

En milliers d'euros		Non échu	Echu		
			- 30 jours	30-90 jours	+90 jours
Fournisseurs	31.12.2011	10 644	501	593	441
	31.12.2012	10 132	490	157	292

Les dettes échues non réglées correspondent à des désaccords sur les prix et/ou les quantités.

Le délai de règlement des fournisseurs est en moyenne de 60 jours.

## 16.3. Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 2 937 288,75 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation du bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	2 937 288,75 euros
Report à nouveau créateur	1 113 960,93 euros
Soit un bénéfice distribuable de	4 051 249,68 euros
A titre de dividendes aux actionnaires	2 781 203,60 euros
Soit 1,40 euros par action	
En report à nouveau la somme de	1 270 046,08 euros

Nous vous informons qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21%, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu.

Nous vous informons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Il est précisé que le dividende ainsi fixé à 1,40 euro par action avant prélèvements sociaux retenus à la source, sera mis en paiement à compter du 17 juin 2013.

Si, au jour de la mise en paiement des dividendes, la Société détenait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions, en application de l'article L.225-210 alinéa 4 du Code de commerce serait affecté au compte « REPORT A NOUVEAU ».

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 5 261 510,81 euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :



# RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 6 JUIN 2013

Exercice clos le 31 décembre 2009 :  
2 284 560,10 euros, soit 1,15 euros par titre  
Dividendes éligibles à l'abattement prévu par l'article 158-3-2e  
du Code Général des Impôts.

Exercice clos le 31 décembre 2010 :  
3 834 087,82 euros Soit 1,93 euros par action  
Dividendes éligibles à l'abattement prévu par l'article 158-3-2e  
du Code Général des Impôts.

Exercice clos le 31 décembre 2011 :  
2 781 204,00 euros, soit 1,40 euros par titre  
Dividendes éligibles à l'abattement prévu par l'article 158-3-2e  
du Code Général des Impôts.

## 16.4. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 25 917 euros et qui ont donné lieu à une imposition de 8 639 euros.

## 16.5. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

## 16.6. - Comptes consolidés

Au 31 décembre 2012, le périmètre de consolidation du groupe de la société GERARD PERRIER INDUSTRIE, comprenait les sociétés suivantes :

Liste des sociétés consolidées, outre la société-mère, GERARD PERRIER INDUSTRIE :

- SAS SOTEB	: 100%
- SAS GERAL	: 100%
- SARL SOTEB NAT.ELEK.	: 100%
- SARL GEBAT	: 100%
- SCI ROTHONNE	: 100%
- SAS ARDATEM	: 100 %
- SAS SEIREL AUTOMATISMES	: 100 %
- SARL SNE SUISSE	: 100 %
- SAS SERA	: 100 %.

Nous vous demandons conformément aux articles L 225-100 et L 233-16 du Code de Commerce de bien vouloir approuver les comptes consolidés.

## 17. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-86 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-86 et suivants du Code de commerce et conclues au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées.

Vos Commissaires aux Comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial. Nous vous informons qu'il n'y a pas de conventions courantes.

## 18 - INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

### 18.1. Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 3 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux au 31 décembre 2012.

Monsieur Grégoire CACCIAPUOTI  
Président puis Vice-Président du Directoire de la S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance GERARD PERRIER INDUSTRIE.

Gérant de la SARL G.C. PARTICIPATIONS  
Gérant de la SARL SOTEB NATIONAL ELEKTRO  
Gérant de la SARL GEBAT  
Gérant de la SARL PELISSIERE

Monsieur Jean-Michel ARMAND :  
Gérant de la SCI FRANOLSO II et FA CONSULTANT  
Membre et Président du Conseil de Surveillance de la S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance GERARD PERRIER INDUSTRIE.

Monsieur François PERRIER  
Gérant de la Société FP PARTICIPATIONS  
Vice Président puis Président du Directoire de la S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance GERARD PERRIER INDUSTRIE,  
Gérant de la Société LE CHERCHE-MIDI  
Gérant de la SARL PELISSIERE  
Président de l'UIMM de l'Ain

Monsieur André PICARD  
Membre et Vice-Président du Conseil de Surveillance et membre du Comité d'Audit de la S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance GERARD PERRIER INDUSTRIE.



# RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 6 JUIN 2013

Monsieur Christian TACHON  
Membre du Conseil de Surveillance et du Comité d'Audit de la S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance GERARD PERRIER INDUSTRIE  
Directeur Général de la Société SODEVE  
Président de la Société COFINA

Madame Amélie BROSSIER  
Membre du Directoire de Consolidation Développement Gestion (CDG), société de gestion du Fonds de Consolidation et de Développement des Entreprises (FCDE)  
Administrateur de Dailymotion SAS (représentant permanent du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI))  
Membre du Comité de Surveillance de Thomson Video Networks SAS (représentant permanent de CDG)  
Présidente du Comité de Surveillance de Kepler SAS (représentant permanent de CDG)  
Administrateur de Le Bélier SA (représentant permanent de CDG)  
Administrateur de Copernic SAS  
Membre du Conseil de Surveillance de Gérard Perrier Industrie

## 18.2. Rémunération des mandataires sociaux

En application de l'article L. 225-102 -1 alinéa 2 du Code de Commerce, nous vous indiquons également le montant des rémunérations et des avantages de toute nature que chaque mandataire social de la société a reçu au titre de l'exercice écoulé de la part de votre société et des sociétés contrôlées au sens de l'article L 233-16 du Code de commerce :

Monsieur Grégoire CACCIAPUOTI, au titre d'avantages en nature 29 827 euros, au titre de jetons de présence : Néant.  
Monsieur Jean-Michel ARMAND, au titre de rémunérations et de jetons de présence : 56 004 euros.  
Monsieur François PERRIER, au titre d'avantages en nature 27 980 euros, au titre de jetons de présence : Néant.  
Monsieur André PICARD, au titre de jetons de présence : 6000 euros  
Monsieur Christian TACHON, au titre de jetons de présence : 6000 euros  
Madame Amélie BROSSIER, au titre de jetons de présence : 6000 euros

Au surplus,  
la redevance pour l'exercice 2012 de la SARL G.C. PARTICIPATIONS dont Monsieur Grégoire CACCIAPUOTI est gérant s'établit à 678 735 euros H.T. correspondant à une partie fixe de 351 720 euros H.T. et une partie variable sur résultats de 327 015 euros H.T ; le montant payé est de 671 682 euros H.T.

La redevance pour l'exercice 2012 de la SARL F.P PARTICIPATIONS dont Monsieur François PERRIER est gérant s'établit à 676 747 euros H.T. correspondant à une partie fixe de 349 722 euros H.T. et une partie variable sur résultats de 327 015 euros H.T ; le montant payé est de 669 684 euros H.T.  
Nous vous précisons qu'il n'y a pas d'engagement de retraite voté par le Conseil de Surveillance au profit des mandataires sociaux.

## 18.3. Mandat des mandataires sociaux et des Commissaires aux comptes

Nous vous précisons qu'aucun des mandats des membres du Conseil de Surveillance et de la Société MAZARS & SEFCO, Co-commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur Alain CHAVANCE, Co-commissaire aux comptes suppléant, n'est arrivé à expiration.

Toutefois, les mandats de la société SR CONSEIL, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Jean-Pierre VUILLERMET, Commissaire aux Comptes suppléant arrivant à expiration lors de la présente Assemblée, nous vous proposons de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

## 18.4. Opérations réalisées par les dirigeants ou les hauts responsables et leurs proches

La société SOCIETE FINANCIERE GERARD PERRIER n'a pas acquis d'actions de votre société au cours de l'exercice.

Madame Françoise CACCIAPUOTI épouse de Monsieur Grégoire CACCIAPUOTI a acquis CINQ CENT SOIXANTE ET ONZE (571) actions de votre Société.

Madame Françoise ARMAND épouse de Monsieur Jean-Michel ARMAND a acquis TRENTE (30) actions de votre société.

Monsieur François PERRIER a acquis TROIS CENT DIX (310) actions de votre Société.

Madame Sylvie PERRIER épouse de Monsieur François PERRIER a acquis MILLE TROIS CENTS (1300) actions de votre Société.

Monsieur Christian TACHON a acquis NEUF CENT QUATRE VINGT SIX (986) actions de votre Société.

## 19. FACTEURS DE RISQUE

La Direction précise que la société n'a pas de facteurs spécifiques de risques liés à la nature de ses activités, tant



# RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 6 JUIN 2013

sur le plan juridique que sur le plan financier (risque de taux et devise). Toutefois, sur le plan industriel, nous rappelons que nous exerçons de manière habituelle sur des sites classés (chimie, pétrochimie, nucléaire notamment) des prestations pour le compte de l'exploitant.

## 20. CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ACQUISITION (ART L 225-100-3 Nouveau du Code de commerce)

Conformément aux dispositions de l'article 6 de la Loi 2006-387 du 31 mars 2006 codifié Art. L 225-100-3 Nouveau du Code de commerce, nous vous apportons les précisions suivantes :

- Le capital de votre Société est composé de 1 986 574 actions ordinaires.
- Les droits de vote double sont acquis à partir de deux ans de détention, à condition de détenir les actions au nominatif.
- Il n'y a pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'action ou de clauses conventionnelles restrictives portées à la connaissance de la Société en application de l'article L 233-11 du Code de commerce.
- La SAS SOCIETE FINANCIERE GERARD PERRIER possède 1 212 128 actions et 2 424 256 droits de vote, sur un total de 3 198 880 droits de vote, à la date de la réunion du Directoire du 25 mars 2013.
- Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés ou renouvelés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et toutes modifications des statuts de la Société sont prises en assemblée générale extraordinaire.
- Le Directoire n'a pas de pouvoir octroyé susceptible d'influencer une offre publique d'achat, à l'exception des délégations de compétence en matière d'augmentation de capital et de rachat d'actions.
- Il n'y a pas d'accord prévoyant des indemnités pour les membres du Directoire ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat.
- Il n'y a pas d'accord conclu par la Société qui serait modifié ou prendrait fin en cas de changement de contrôle de la Société.

## 21. EVOLUTION BOURSIERE

Au cours de l'année 2012, le cours de bourse de notre titre s'est revalorisé de 16 % pour terminer à 32,15 € le 31 décembre 2012 contre 27,70 € au 31 décembre 2011.

## 22. AUTORISATION A DONNER AU DIRECTOIRE DE PROCEDER AU RACHAT D'ACTION EN BOURSE

Dans le cadre des dispositions prévues aux articles L 225-209 et suivants du Code de commerce, nous vous proposons

d'autoriser la société de procéder à l'achat de ses propres actions :

En vue de :

- l'animation du marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissements indépendant conforme à une charte de déontologie reconnue par l'autorité des marchés financiers ;
- l'attribution des titres rachetés aux salariés de la Société ou des sociétés liées au sens des articles L225-180 et L225-197-2 du Code de Commerce dans le cadre des plans d'options d'achat d'actions et des attributions gratuites d'actions
- l'optimisation, la gestion financière et patrimoniale de la Société en pouvant notamment disposer de titres destinés à être remis à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opération de croissance externe ;

Selon les modalités suivantes :

- le nombre de titres à acquérir ne pourra être supérieur à 10% du nombre total d'actions composant le capital social,
- le prix unitaire d'achat ne pourra excéder 50 euros,
- le prix unitaire de vente ne pourra être inférieur à 20 euros.

L'achat des actions ainsi que leurs ventes ou leurs transferts pourront être réalisés par tout moyen sur le marché boursier ou de gré à gré.

Il vous est proposé de donner tous pouvoirs au Directoire, en cas de modification du nominal de l'action, à l'effet d'augmenter le capital, d'amortir le capital ou de tout autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster les prix d'achat ou de vente susvisés afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Les actions achetées pourront être conservées, cédées, échangées, attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux, selon la finalité de l'achat intervenu et la prochaine Assemblée générale annuelle sera informée de l'affectation précise des actions acquises aux différents objectifs poursuivis pour l'ensemble des rachats effectués.

Il vous est proposé de donner cette autorisation à votre Directoire pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée ; elle annulera et remplacera celle précédemment accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2012.

En vue d'assurer la mise en œuvre et l'exécution de la présente autorisation, il vous est proposé de déléguer tous pouvoirs au Directoire à l'effet de passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités auprès de tous organismes et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.



# **RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 6 JUIN 2013**

## **23. RAPPORT SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE**

Nous vous rappelons que nous avons annexé au présent rapport, le rapport du président du conseil de surveillance sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société (article L225-68 alinéa 7 du code de commerce)

\*\*\*\*\*

Le Directoire vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

LE DIRECTOIRE



# RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

## ANNÉE 2013

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de Commerce, nous vous rendons compte, dans le présent rapport, de la composition du conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Depuis 2008, la Société GERARD PERRIER INDUSTRIE est une société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

### 1 - PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL.

#### 1.1 Composition du Conseil.

Le Conseil de surveillance de la Société GERARD PERRIER INDUSTRIE est composé, à ce jour, de QUATRE (4) membres, dont 3 indépendants, nommés pour une durée de six ans par l'assemblée générale du 23 juin 2011, à savoir :

Monsieur Jean-Michel ARMAND  
Monsieur André PICARD  
Monsieur Christian TACHON  
Madame Amélie BROSSIER

Les dispositions relatives à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil sont respectées.

Pour une information détaillée des mandats et fonctions exercées par les membres du Conseil de Surveillance, se reporter au rapport de gestion du Directoire.

Je vous précise que le Directoire, suivant réunion en date du 25 mars 2013, a précisé qu'aucun mandat de membre du Conseil de Surveillance n'est venu à expiration.

Chaque membre du Conseil de Surveillance doit être propriétaire d'au moins une action.

#### 1.2 Organisation des travaux du Conseil.

Le Président organise les travaux du Conseil dont le fonctionnement n'est pas régi par un règlement intérieur.

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Le Conseil de Surveillance, en sa réunion du 12 décembre 2012, a adopté le règlement du Comité d'Audit.

Ledit Comité d'Audit composé de deux membres dont un indépendant s'est réunis deux fois en 2012.

Il est chargé d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

#### 1.3 Convocations au Conseil, fréquence des réunions et participation.

Les membres du Conseil de surveillance sont convoqués par le Président par tous moyens, même verbalement.

Conformément à l'article L. 823-17 du Code de commerce, les Commissaires aux Comptes sont convoqués à toutes les séances du Conseil de surveillance qui examinent ou arrêtent les comptes annuels ou intermédiaires.

Au cours de l'exercice écoulé, notre Conseil s'est réuni quatre fois et a traité des sujets qui lui sont dévolus par la loi et les statuts.

Les membres sont très assidus et les commissaires aux comptes ont assisté aux réunions auxquelles ils ont été convoqués.

#### 1.4 Information des membres du Conseil.

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des membres du Conseil de Surveillance ont été mis à leur disposition.

#### 1.5 Tenue des réunions et décisions adoptées.

Les réunions du Conseil se sont déroulées 119, Route d'Heyrieux - Parc Eurogal 69800 ST PRIEST à l'exception de la réunion du Conseil du 7 juin 2012 qui s'est déroulée à l'Espace Intégral 422 Avenue Hoff 01300 BELLEY et ont été présidées par le Président du Conseil de surveillance.

A l'issue de chaque réunion, les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance sont établis et communiqués à tous les membres, ainsi qu'aux Commissaires aux comptes. Ils sont également retranscrits dans le registre des procès-verbaux et signés par le Président et un membre du Conseil.

### 2 - PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE.

Les procédures de contrôle interne mises en place par votre Société ont pour but de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité des filiales et sous-filiales et les risques d'erreur ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Cependant, comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.



# RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

## ANNÉE 2013

Le contrôle interne mis en place au sein du Groupe repose sur l'organisation et les méthodologies suivantes :

### 2.1 Organisation générale du contrôle interne

#### 2.1.1 Les acteurs

##### - a) Les acteurs internes

Le Directoire, le Directeur des Comptabilités, le Directeur Administratif et de Gestion le Conseil de Surveillance et le Comité d'Audit.

Au surplus, chaque société du Groupe dispose de son propre service comptable qui est supervisé par le Directeur des Comptabilités du Groupe, expert-comptable diplômé. Le Directeur des Comptabilités du Groupe a la responsabilité de l'exactitude des comptes vis à vis du Directoire qui rend compte au Conseil de Surveillance.

Les procédures internes de contrôle et d'autorisation sont assurées par :

. La mise en place de programmes de contrôle au niveau du Directoire ;

En début d'année est établi un budget de chiffre d'affaires et de marge de production par filiale et sous-filiale.

Tous les mois, chaque filiale et sous filiale arrête un compte d'exploitation y compris au niveau des divisions et des sections sous la supervision du Directeur Administratif et de Gestion du Groupe et du Directoire.

Tous les trimestres, il est présenté au Conseil de Surveillance un rapport d'activité et une situation de chaque filiale et sous-filiale.

Les données comptables et budgétaires trimestrielles sont examinées et analysées avec les services comptables de chaque filiale et sous-filiale.

Des réunions d'analyse et d'évaluation sont organisées avec les responsables des différentes divisions des filiales et sous-filiales au cours desquelles sont effectuées des revues budgétaires et des revues stratégiques (annuellement et autant que de besoin en cours d'année). Les programmes d'investissement et la stratégie commerciale sont définis avec les responsables des divisions et des filiales et sous-filiales, et décidés par le Directoire avec autorisation éventuelle du Conseil de Surveillance.

La Société assure, dans le cadre de sa direction juridique et en collaboration avec ses conseils habituels, le traitement des dossiers et/ou contentieux des filiales et sous-filiales susceptibles de générer des risques significatifs.

. La mise en place de procédures de contrôle au niveau opérationnel ;

Le contrôle interne est effectué au moyen de méthodes adéquates définies par le Directoire et précisées en détail pour chaque activité. Ces méthodes sont adaptées aux spécificités desdites activités.

Le Président du Conseil de Surveillance, en dehors des réunions de celui-ci, est tenu régulièrement informé de la marche du Groupe et de ses résultats ou difficultés.

Le Comité d'audit est chargé d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

##### - b) Les acteurs externes :

##### – Les Commissaires aux Comptes

Ils ont une mission permanente et indépendante de vérifier les valeurs et documents comptables de la Société, de contrôler la conformité de la comptabilité aux règles en vigueur, ainsi que de vérifier la concordance avec les comptes annuels et consolidés et la sincérité des informations donnés dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes de la Société. La Société est dotée de deux Commissaires aux Comptes, conformément à la législation qui lui est applicable. Les filiales ou sous-filiales opérationnelles françaises nomment des Commissaires aux Comptes dans le cadre des réglementations applicables.

La société recourt par ailleurs aux services des Commissaires aux Comptes dans la limite de la réglementation pour des interventions ponctuelles nécessitant leur expertise.

##### – Les prestataires extérieurs spécialisés

La Société ou ses filiales ou sous filiales se réservent par ailleurs le recours ponctuel à des prestataires extérieurs spécialisés.

### 2.2 Mise en œuvre du contrôle interne

#### 2.2.1 Les procédures d'achat et de vente

##### - Les achats

Les sociétés travaillent régulièrement avec les mêmes fournisseurs qu'elles ont préalablement référencés. Dans ce cadre, l'ouverture de compte d'un nouveau fournisseur est de la responsabilité de la Direction du Groupe.

La procédure veille tout particulièrement à la séparation des fonctions à l'intérieur du cycle achats, de la commande au règlement de la facture et au contrôle à posteriori des comptes.

##### - Les ventes



# RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

## ANNÉE 2013

La solvabilité des clients est une préoccupation permanente des sociétés du Groupe. Ainsi, de la Direction du Groupe au chargé de clientèle, des procédures rigoureuses sont appliquées. Il en découle une sélection rigoureuse des prospects qui doivent obtenir une couverture SFAC suffisante avant toute entrée en relation. Le suivi des retards de règlement (et les relances qui en découlent) est permanent et systématique et relève de la double responsabilité de la direction administrative et de gestion du Groupe et des chargés de clientèle concernés.

### 2.2.2 La procédure de la gestion des stocks et des en-cours.

L'évaluation des stocks et des travaux en cours est un risque significatif au sein des activités du Groupe. Aussi, des procédures de contrôle strictes sont en place.

Chaque filiale ou sous-filiale a un auditeur interne qui rend compte directement à la Direction du Groupe. Chaque mois, il audite de manière exhaustive toutes les affaires en cours, avec les chargés de clientèle concernés et leur responsable hiérarchique, responsable de centre de profit. Toute anomalie est immédiatement remontée auprès de la Direction du Groupe pour analyse et traitement.

### 2.2.3 Les risques liés aux activités industrielles

#### - Document unique

Conformément à la loi et pour l'ensemble de nos activités, un document unique récapitulant les risques des entreprises industrielles du Groupe est élaboré et fait l'objet d'un suivi permanent permettant de définir et mettre en œuvre les actions correctives prioritaires.

#### - Respect de la réglementation relative aux risques industriels et environnementaux

Ce respect repose sur l'engagement affiché de la Direction du Groupe qui considère que sa plus grande richesse est l'HOMME. De ce fait la Sécurité, l'Hygiène, l'Environnement et la Qualité sont l'objet de préoccupations permanentes du Groupe.

Le budget attribué aux actions de formation pour ces aspects est conséquent, et un soin particulier est apporté dans le choix des modules et des organismes chargés de les mettre en œuvre auprès de nos équipes.

Le maintien des compétences des Hommes est la base de notre maîtrise des risques. Mais nous nous devons d'accompagner cette démarche par la mise en place d'organisations structurées fonctionnant dans une démarche d'Amélioration Continue, que nous avons choisi de faire valider par des certifications.

Ainsi nous bénéficions de :

. La certification ISO 9001 version 2008, pour l'ensemble des activités (prestations de services et fabrication), avec une extension en Février 2007 sur la sous-filiale ARDATEM.

. La certification MASE (Manuel d'Amélioration de la Sécurité des Entreprises) pour les agences SOTEB situées à Décines, Grenoble et Bourg en Bresse ainsi que pour ARDATEM.

. La certification CEFRI (Comité français de certification des Entreprises pour la Formation et le suivi du personnel travaillant sous Rayonnements Ionisants), concernant la société ARDATEM.

. La qualification UTO (Unité Technique Opérationnelle – EDF), concernant la société ARDATEM.

. La qualification QUALIFELEC couvrant l'ensemble de SOTEB pour la conception, l'étude et la réalisation, dans tous locaux et emplacements, de travaux d'installations d'équipements électriques, mention Automatismes.

. La certification APSAD I7 – F7 couvrant l'ensemble de SOTEB pour les activités d'Installation et de Maintenance en Détection Incendie.

. La certification QUALIFOUDRE couvrant SOTEB Bourg En Bresse pour des installations de niveau complexe.

Sous l'autorité des Directions de Divisions avec l'appui d'une expertise Groupe, plusieurs Responsables QSSE assurent l'animation du système, le respect de nos procédures et par conséquent le maintien de l'ensemble de ces Certifications et Qualifications.

Nous nous inscrivons dans une démarche très active en matière de protection de l'Environnement. GERAL a mis en place depuis plusieurs années l'ensemble des exigences relatives à la Directive RoHS (Restriction de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques). GERAL garantit un haut niveau de maîtrise de ses fabrications RoHS et veille au maintien de sa certification de Niveau 3 (la plus élevée) auprès du SNESE (Syndicat des fabricants électroniques).

En parallèle, la certification ISO 14001 (Système de Management Environnemental) obtenue par GERAL le 11 juillet 2008 continue d'être un excellent outil d'Amélioration pour la maîtrise et le suivi de nos impacts environnementaux.

Notre école interne de formation ANTA met également l'accent sur le respect de la réglementation pendant la vie professionnelle pour chaque salarié.

#### - Risques pays

Les sociétés ne s'approvisionnent pas dans des pays à risque pour ses achats.



# RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

## ANNÉE 2012

- Risques liés aux variations des cours de monnaies étrangères  
Les sociétés achètent et vendent presque exclusivement en euros (à 97%) ; elles supportent donc peu de risque de change.

- Risques d'espionnage industriel

Le Directoire veille au respect du principe de confidentialité par l'ensemble des salariés du Groupe et prend toutes les précautions nécessaires pour maîtriser le risque d'espionnage industriel.

### 2.2.4 Les autres dispositifs de contrôle interne

- Les assurances

Les risques liés à la conception / fabrication de produits, à la réalisation d'installations sont couverts par les assurances Responsabilité civile et gérés par le service juridique Groupe. Il en est de même pour les risques liés au capital des entreprises (actifs immobilisés).

Chaque année, le service juridique Groupe actualise les capitaux assurés au cours d'un audit mené en collaboration avec un assureur conseil.

- Les systèmes informatiques et l'outil informatique

Les systèmes d'information sont le cœur de toutes les bases de données du Groupe.

Des procédures de sauvegarde existent dans chaque établissement afin de minimiser les risques de pertes de données. Des procédures de sauvegarde systématique et périodique permettent la restauration des données au moindre coût, en cas d'accident.

Par ailleurs, l'ensemble du système fonctionnant en réseau, des logiciels de protection sont constamment mis à jour par le service informatique afin d'éviter les agressions extérieures (virus...).

Les sociétés du Groupe disposent d'un outil informatique uniformisé. Il s'agit de l'ERP SAP.

Il traite la comptabilité, les achats, la gestion de production et la paie.

La maintenance de premier niveau de l'ensemble du système est assurée en interne par 2 personnes du service informatique, qui ont participé à l'élaboration de toutes les procédures en interface avec la société prestataire de services SAP.

La maintenance de second niveau est confiée à la société de prestations de services ayant assuré la mise en œuvre du système.

- La gestion de la trésorerie

La gestion de la trésorerie du Groupe est assurée par le Directoire selon des règles de prudence strictes et avec des placements sans risques.

Chaque semaine, un point est fait par filiale ou sous-filiale et remis au Directoire qui fait les arbitrages.

### 2.3 Elaboration et contrôle de l'information comptable et financière et des tiers

L'élaboration des comptes semestriels et annuels est effectuée par le Directeur des Comptabilités du Groupe, en liaison avec le service comptable de chaque filiale. Ces comptes sont présentés sous forme consolidée au Directoire pour validation et approbation.

Le processus de consolidation des comptes effectué semestriellement, est vérifié par les commissaires aux comptes.

Les comptes ainsi vérifiés sont alors arrêtés par le Directoire et présentés au Conseil de Surveillance.

L'information des tiers est contrôlée ou assurée par le Directoire.

Le Directoire élabore et communique au Conseil de Surveillance les documents prévisionnels et de gestion.

## 3- LE DIRECTOIRE

Le Directoire, se compose de Messieurs Grégoire CACCIAPUOTI et François PERRIER, nommés pour une durée de six ans.

Conformément à la mise en place d'une gouvernance tournante par le Conseil de Surveillance en sa réunion du 23 juin 2011. Pour la période du 23 juin 2012 au 22 juin 2014 : Monsieur François PERRIER a la qualité de Président du Directoire et Monsieur Grégoire CACCIAPUOTI a la qualité de vice-président – directeur général, les formalités légales ayant été régulièrement accomplies.

Messieurs Grégoire CACCIAPUOTI et François PERRIER pourront continuer à utiliser à des fins commerciales et de relations publiques, le titre de co-président du Groupe.

Le Directoire présente au Conseil de Surveillance les rapports exigés par la Loi et les statuts et les documents obligatoires ainsi que les comptes annuels et semestriels, l'informe des événements importants, sollicite son examen et son aval pour les grandes orientations stratégiques, économiques, financières, d'investissement, et développement du Groupe et requiert son autorisation pour certaines opérations.

Les pouvoirs du Directoire, conformément à l'article 16 des statuts de notre Société, sont :



# RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

## ANNÉE 2012

1 - Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus à l'égard des tiers pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément au Conseil de surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Directoire qui ne relèvent pas de l'objet social à moins qu'elle ne prouve que les tiers savaient que l'acte dépassait cet objet ou qu'ils ne pouvaient l'ignorer, compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

La cession d'immeubles par nature, la cession totale ou partielle de participations, la constitution de sûretés ainsi que les cautions, avals et garanties font l'objet d'une autorisation du Conseil de surveillance. Le non-respect de cette disposition n'est opposable aux tiers que dans les cas prévus par la loi.

Toutefois, à titre de mesure interne non opposable aux tiers, le Directoire ne pourra sans l'autorisation du Conseil de Surveillance acheter, louer ou prendre à bail, échanger des biens ou droits immobiliers, créer ou supprimer des succursales, agences ou usines, acquérir, vendre, louer ou prendre à bail un fonds de commerce, hypothéquer ou nantir des biens de la société, prendre une participation majoritaire ou minoritaire dans toute société ou groupement, accroître des participations existantes, apporter tout ou en partie des biens sociaux à une société ou groupement constitué ou à constituer, acheter ou vendre, concéder ou prendre en concession tous brevets, licences, know-how, marques, participer à toutes opérations de restructuration tel que fusion, scission, apport partiel d'actif...., tout investissement unitaire supérieur à un million d'euros (1 000 000 €).

#### 4 – INFORMATIONS DIVERSES.

Je vous précise que votre Société, en ce qui concerne la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, a adopté les recommandations du MEDEF et de l'AFEP du 6 octobre 2008.

Je vous rappelle que votre société est présidente des Sociétés SERA - GERAL CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES ET TRAVAUX INDUSTRIELS et SOCIETE DE TRAVAUX ELECTRIQUES DU BUGÉY – SOTEB et que la société SOCIETE DE TRAVAUX ELECTRIQUES DU BUGÉY – SOTEB est présidente de la société ARDECHE APPLICATIONS TECHNIQUES D'ELECTRICITE ET DE MESURES - ARDATEM et la société GERAL CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES ET TRAVAUX INDUSTRIELS, Présidente de la société SEIREL AUTOMATISMES et gérante de la SCI DE ROTHONNE.

Je vous rappelle qu'il est fait mention dans le rapport de gestion établi par le Directoire des informations concernant la structure du capital de votre Société et des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'Offre Publique d'Achat.

Enfin, en ce qui concerne les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale, je vous renvoie aux dispositions statutaires.

Je vous remercie de votre attention.

LE PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
Jean-Michel ARMAND



# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIÉTÉ GÉRARD PERRIER INDUSTRIE

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société GERARD PERRIER INDUSTRIE et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil de surveillance de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au Président du Conseil de surveillance d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président du Conseil de surveillance, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière,
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

## I. Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de surveillance.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président du Conseil de surveillance ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président du Conseil de surveillance.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce

## II. Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Fait à Valence et Chambéry, le 25 avril 2013.

**GROUPE SR CONSEIL**

représenté par

**Philippe PAUTRAT**

**MAZARS & SEFCO**

représenté par

**jean-Pierre PEDRENO**



## INFORMATION RELATIVE A LA PUBLICITE DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, AU TITRE DE L'EXERCICE 2012

En milliers d'euros	Mazars et Sefco		Groupe SR Conseil	
	exercice clos le 31/12/12	Exercice clos le 31/12/11	exercice clos le 31/12/12	Exercice clos le 31/12/11
AUDIT				
Commissariat aux comptes				
. Emetteur	25	23	24	23
. Filiales intégrées globalement	78	60	40	38
Autres diligences et prestations directement liées				
<b>Sous total</b>	<b>102</b>	<b>83</b>	<b>64</b>	<b>61</b>
AUTRES PRESTATIONS RENDUES PAR LES RESEAUX AUX FILIALES				
<b>Sous total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>102</b>	<b>83</b>	<b>64</b>	<b>61</b>



## **ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 6 JUIN 2013**

- Présentation du rapport de gestion établi par le Directoire incluant le rapport du Groupe sur les comptes consolidés et incluant le rapport spécial complémentaire concernant les délégations de pouvoirs ou de compétence en matière d'augmentation de capital, auquel est annexé le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société,
- Présentation des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés,
- Présentation du rapport du Conseil de surveillance sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice,
- Présentation du rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012, des comptes consolidés et quitus aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Présentation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant,
- Autorisation à donner au Directoire de procéder au rachat d'actions en Bourse.

Le montant de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisé dans le cadre de cette délégation ne pourra excéder le montant de 7,5 Millions d'Euros, fixé indépendamment du plafond maximum d'augmentation résultant des augmentations éventuellement autorisées précédemment.



# **RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 6 JUIN 2013**

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire de notre Société vous a convoqués à une Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément à la loi et aux statuts, afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2012, et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice et l'affectation du résultat.

Nous vous rappelons que, conformément à l'article L. 225-68 du Code de commerce, le Conseil de surveillance doit présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ses observations sur le rapport de gestion du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Nous vous précisons que le Directoire a communiqué au Conseil de surveillance les comptes annuels, les comptes consolidés et le rapport de gestion.

Après avoir vérifié et contrôlé les comptes annuels, les comptes consolidés, le rapport de gestion du Directoire et entendu le rapport du Comité d'Audit, nous estimons que ces documents ne donnent lieu à aucune observation particulière.

Nous espérons que l'ensemble des propositions que vous a faites le Directoire dans son rapport recevra votre agrément, et que vous voudrez bien adopter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil de Surveillance



## TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES

### A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 6 JUIN 2013

#### PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Présentation du rapport de gestion établi par le Directoire incluant le rapport du Groupe sur les comptes consolidés et incluant le rapport spécial complémentaire concernant les délégations de pouvoirs ou de compétence en matière d'augmentation de capital, auquel est annexé le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société, Présentation des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés, Présentation du rapport du Conseil de surveillance sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice, Présentation du rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société, Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012, des comptes consolidés et quitus aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance, Approbation des charges non déductibles).

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de surveillance, du rapport du Président du Conseil de surveillance prévu à l'article L. 225-68 du Code de commerce et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2012, les comptes consolidés tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 25 917 euros et qui ont donné lieu à une imposition de 8 639 euros.

En conséquence, elle donne aux membres du Directoire quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice et donne décharge aux membres du Conseil de Surveillance de l'accomplissement de leur mission.

#### DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice)

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Directoire, et décide d'affecter le bénéfice de 2 937 288,75 euros de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	2 937 288,75 euros
Report à nouveau créditeur	1 113 960,93 euros

Soit un bénéfice distribuable de	4 051 249,68 euros
----------------------------------	--------------------

A titre de dividendes aux actionnaires	2 781 203,60 euros
Soit 1,40 euros par action	

En report à nouveau la somme de	1 270 046,08 euros
---------------------------------	--------------------

Nous vous informons qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21%, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu.

Nous vous informons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Il est précisé que le dividende ainsi fixé à 1,40 euro par action avant prélèvements sociaux retenus à la source, et prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 % non libératoire, sera mis en paiement à compter du 17 juin 2013.

Si, au jour de la mise en paiement des dividendes, la Société détenait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions, en application de l'article L.225-210 alinéa 4 du Code de commerce serait affecté au compte « REPORT A NOUVEAU ».

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2009 :	
2 284 560,10 euros, soit 1,15 euros par titre	
Dividendes éligibles à l'abattement prévu par l'article 158-3-2e du Code Général des Impôts.	



## TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 6 JUIN 2013

Exercice clos le 31 décembre 2010 :  
3 834 087,82 euros Soit 1,93 euros par action  
Dividendes éligibles à l'abattement prévu par l'article 158-3-2e du Code Général des Impôts.

Exercice clos le 31 décembre 2011 :  
2 781 204,00 euros, soit 1,40 euros par titre  
Dividendes éligibles à l'abattement prévu par l'article 158-3-2e du Code Général des Impôts.

### TROISIÈME RÉSOLUTION

(Présentation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce et approbation des dites conventions)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, prend acte que les conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs se sont poursuivies au cours du dernier exercice.

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

### QUATRIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant)

Les mandats de la société SR CONSEIL, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Jean-Pierre VUILLERMET, Commissaire aux Comptes suppléant arrivant à expiration lors de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

### CINQUIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation à donner au Directoire de procéder au rachat d'actions en Bourse)

L'Assemblée Générale, statuant en qualité d'assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise le Directoire, en application des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à faire racheter par la

Société ses propres actions, sans pouvoir excéder, à aucun moment et conformément à la loi, 10% du nombre d'actions total composant le capital social ajusté de toute modification survenue sur celui-ci pendant la période d'autorisation, pour permettre à la Société, notamment et par ordre de priorité décroissant :

- l'animation du marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissements indépendant conforme à une charte de déontologie reconnue par l'autorité des marchés financiers ;
- l'attribution des titres rachetés aux salariés de la Société ou des sociétés liées au sens des articles L225-180 et L225-197-2 du Code de Commerce dans le cadre des plans d'options d'achat d'actions et des attributions gratuites d'actions ;
- l'optimisation, la gestion financière et patrimoniale de la Société en pouvant notamment disposer de titres destinés à être remis à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opération de croissance externe ;

L'Assemblée Générale fixe les limites suivantes à son autorisation :

- le nombre de titres à acquérir ne pourra être supérieur à 10% du nombre total d'actions composant le capital social,
- le prix unitaire d'achat ne pourra excéder 50 euros,
- le prix unitaire de vente ne pourra être inférieur à 20 euros.

L'achat des actions ainsi que leurs ventes ou leurs transferts pourront être réalisés par tout moyen sur le marché boursier ou de gré à gré.

L'Assemblée générale délègue au Directoire, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital, d'amortissement du capital ou de tout autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster les prix d'achat ou de vente susvisés afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Les actions achetées pourront être conservées, cédées, échangées, attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux, selon la finalité de l'achat intervenu et la prochaine Assemblée générale annuelle sera informée de l'affectation précise des actions acquises aux différents objectifs poursuivis pour l'ensemble des rachats effectués.



## **TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES**

### **A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 6 JUIN 2013**

La présente autorisation prend effet à l'issue de la présente Assemblée et est donnée pour une durée de 18 mois à compter de ce jour ; elle annule et remplace celle précédemment accordée par l'Assemblée Générale Ordinaire Mixte du 7 juin 2012.

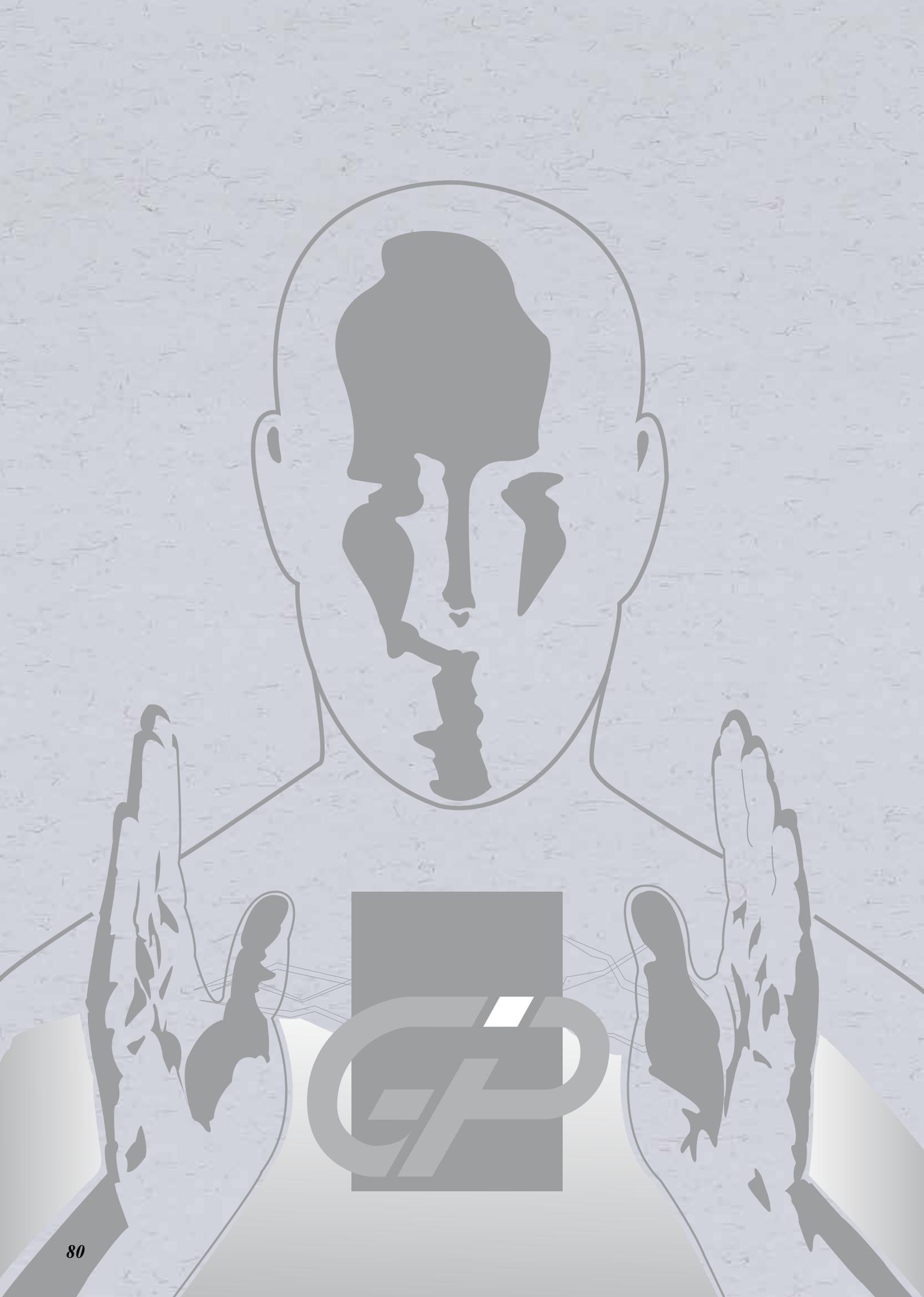
En vue d'assurer la mise en œuvre et l'exécution de la présente autorisation, l'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Directoire lequel pourra déléguer à l'effet de passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités auprès de tous organismes et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire. .

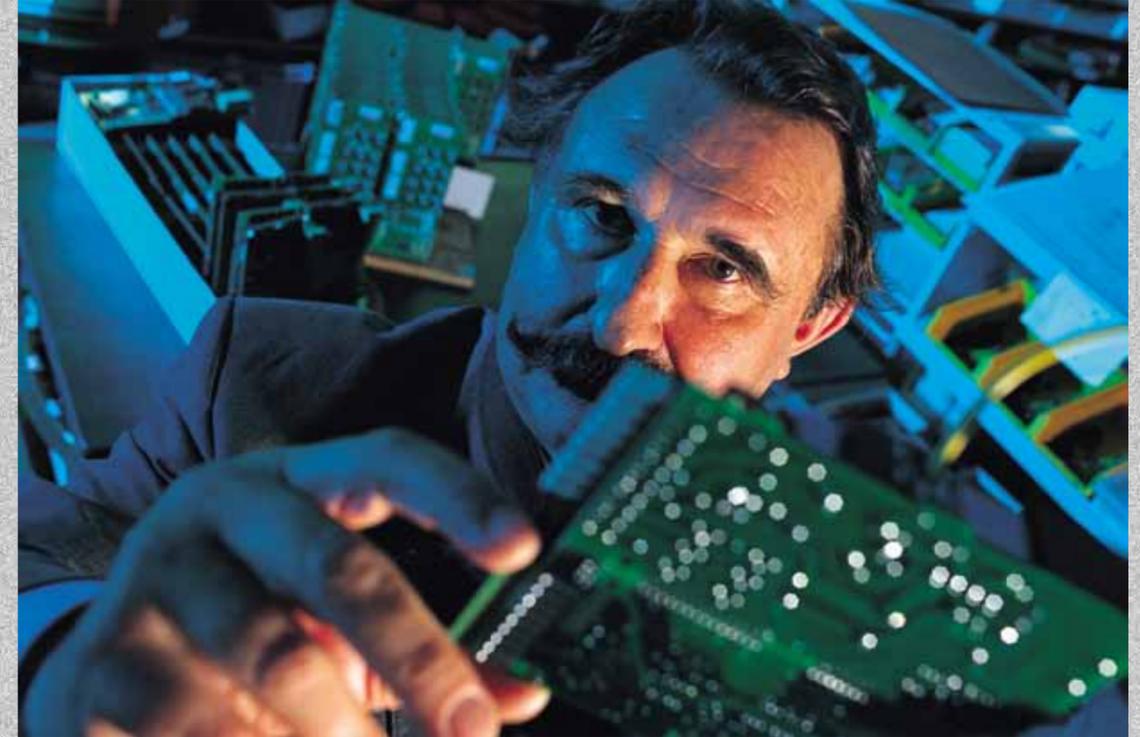
#### **SIXIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.









*“Notre société durera  
au delà des hommes qui l’ont créée  
et de ceux qui la composent  
aujourd’hui.”*



GERARD PERRIER INDUSTRIE  
AUTOMATISMES ET ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES



GERARD PERRIER INDUSTRIE  
AUTOMATISMES ET ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES